

D

# DOCUMENT D'ÉTUDES

## APRÈS UN CONTRAT AIDÉ : LES CONDITIONS DE VIE S'AMÉLIORENT

*Par*

*Emmanuel BERGER  
Tristan KLEIN*

N° 105  
Septembre 2005

**Les documents d'études sont des documents de travail ;  
à ce titre, ils n'engagent que leurs auteurs  
et ne représentent pas la position de la DARES.**

*Les auteurs remercient Manon Defosseux pour sa collaboration, Selma Amira de la Dares et Christelle Rieg de l'Insee pour les exploitations spécifiques de l'enquête complémentaire à l'enquête emploi et de l'enquête logement 2002. Ils sont redevables à Agnès Guimiot, Norbert Holcblat, Béatrice Sédillot et Géraldine Séroussi pour leurs commentaires et remarques. Ils remercient également les participants au colloque Dares "Évaluation des contrats aidés : l'apport des panels" du 8 février 2005.*

*Ils restent seuls responsables des erreurs qui pourraient subsister.*



Ministère  
des affaires sociales,  
du travail  
et de la solidarité

## Résumé

Les adultes qui accèdent à un contrat ou un stage aidé ont un faible niveau de vie et un risque de pauvreté élevé. Dans sept cas sur dix, leur situation financière s'améliore dans les cinq années qui suivent l'entrée en mesure. Plus l'insertion professionnelle est réussie à la sortie du dispositif, plus le niveau de vie augmente. Il reste toutefois nettement inférieur à celui de l'ensemble des ménages.

Pour les jeunes, le passage dans un dispositif de la politique de l'emploi coïncide souvent avec le processus d'entrée dans l'âge adulte. Pour 80% d'entre eux, le niveau de vie progresse dans les années qui suivent l'entrée dans un dispositif. C'est encore plus net après un contrat de qualification. Plus fragiles, les jeunes passés par le programme TRACE connaissent des situations moins favorables.

Qu'il s'agisse de logement, de transports ou de santé, les conditions de vie s'améliorent, même si de nombreuses difficultés persistent.

Comparativement à une population témoin de demandeurs d'emploi éligibles, les personnes recrutées en CIE ont des conditions de vie qui s'améliorent davantage, alors que les personnes passées par un CES ou un stage SIFE collectif, qui ont une situation initiale plus dégradée, ne voient pas leur condition progresser réellement.

## Mots clés

Politique d'emploi – conditions de vie – niveau de vie – contrats aidés – évaluation

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
<b>1. DE CONDITIONS DE VIE DIFFICILES AVANT L'ENTRÉE EN CONTRAT AIDÉ.....</b>	<b>7</b>
1.1 FAIBLE NIVEAU DE VIE ET RISQUE DE PAUVRETÉ ÉLEVÉ, UN TRAIT COMMUN AUX DIFFÉRENTES POPULATIONS .....	7
1.2 LES CES ET SIFE COLLECTIFS ACCUEILLENENT LES PERSONNES AUX CONDITIONS DE VIE LES PLUS DIFFICILES.....	10
1.3 LES JEUNES SONT PEU AUTONOMES À L'ENTRÉE EN CONTRAT AIDÉ.....	11
<b>2. LE NIVEAU DE VIE S'AMÉLIORE AU FIL DU TEMPS .....</b>	<b>13</b>
2.1 UNE AMÉLIORATION POUR LES ADULTES .....	13
2.2 UN ACCÈS À L'AUTONOMIE FINANCIÈRE POUR DE NOMBREUX JEUNES PASSÉS PAR L'ALTERNANCE .....	16
<b>3. LES CONDITIONS DE LOGEMENT ET DE TRANSPORTS S'AMÉLIORENT MAIS LES DIFFICULTÉS PERSISTENT .....</b>	<b>19</b>
3.1 DES DÉMÉNAGEMENTS MAIS UN FAIBLE ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ .....	19
3.2 LES CONDITIONS DE TRANSPORTS S'AMÉLIORENT, MAIS UNE PARTIE DES JEUNES CONNAÎT TOUJOURS DES DIFFICULTÉS .....	21
<b>4. INSERTION PROFESSIONNELLE ET PROGRESSION DU NIVEAU DE VIE.....</b>	<b>25</b>
4.1 UNE AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE ÉTROITEMENT LIÉE À LA RÉUSSITE PROFESSIONNELLE.....	25
4.2 UNE PROGRESSION DU NIVEAU DE VIE LIÉE AUX ÉVOLUTIONS DE LA SITUATION FAMILIALE .....	27
4.3 CONTRAT AIDÉ ET AMÉLIORATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE : UNE OPINION INFLUENCÉE PAR LA QUALITÉ DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE .....	28
<b>5. LES CONDITIONS DE VIE DES BÉNÉFICIAIRES DE CES, CIE ET SIFE COLLECTIF COMPARÉES À CELLES DE GROUPES « TÉMOIN ».....</b>	<b>29</b>
5.1 LES BÉNÉFICIAIRES DU CIE : DES CONDITIONS DE VIE PROCHES AU DÉPART, MEILLEURES TROIS ANS APRÈS LA FIN DE L'AIDE .....	29
5.2 LES BÉNÉFICIAIRES DU CES : DES CONDITIONS DE VIE DÉGRADÉES AU DÉPART, QUI LE RESTENT TROIS ANS APRÈS LA SORTIE .....	31
5.3 LES BÉNÉFICIAIRES DE SIFE COLLECTIF : DES CONDITIONS DE VIE PLUS DIFFICILES QUE CELLES DES DEMANDEURS D'EMPLOI.....	32
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>35</b>
<b>ANNEXE 1 : LE PANEL DES BÉNÉFICIAIRES DES POLITIQUES D'EMPLOI.....</b>	<b>38</b>
<b>ANNEXE 2 : LES MESURES DE POLITIQUE D'EMPLOI.....</b>	<b>39</b>
<b>ANNEXE 3 : NIVEAU DE VIE ET SEUIL DE PAUVRETÉ .....</b>	<b>40</b>
<b>ANNEXE 4 : RÉSULTATS DES RÉGRESSIONS SUR LA PROBABILITÉ DE CONNAÎTRE UNE HAUSSE DE REVENU APRÈS UN SIFE COLLECTIF OU UN CES .....</b>	<b>41</b>

## Table des Tableaux

TABLEAU 1.1 SITUATION DES BÉNÉFICIAIRES AVANT L'ENTRÉE EN DISPOSITIF.....	8
TABLEAU 1.2 PROFILS DES BÉNÉFICIAIRES AVANT L'ENTRÉE.....	9
TABLEAU 1.3 NATURE DES REVENUS DU MÉNAGE DU BÉNÉFICIAIRE AVANT L'ENTRÉE.....	9
TABLEAU 1.4 A ACCEPTÉ LE CONTRAT OU STAGE AIDÉ POUR AMÉLIORER SA SITUATION FINANCIÈRE.....	9
TABLEAU 1.5 SITUATION FAMILIALE AVANT L'ENTRÉE .....	10
TABLEAU 1.6 PROBLÈME DE SANTÉ OU HANDICAP .....	11
TABLEAU 2.1 SITUATION DES BÉNÉFICIAIRES EN 2003.....	14
TABLEAU 2.2 EVOLUTION DE LA PAUVRETÉ ET ÉVENTAIL DES REVENUS EN 2003 .....	15
TABLEAU 2.3 NATURE DES REVENUS DU MÉNAGE DU BÉNÉFICIAIRE EN 2003 .....	16
TABLEAU 2.4 SITUATION FAMILIALE ET AUTONOMIE RÉSIDENTIELLE DES MOINS DE 26 ANS .....	17
TABLEAU 3.1 SITUATION DES BÉNÉFICIAIRES EN 2003.....	20
TABLEAU 3.2 LES RAISONS DU DÉMÉNAGEMENT .....	19
TABLEAU 3.3 TAILLE DES LOGEMENTS EN 2003 .....	21
TABLEAU 3.4 SITUATION FAMILIALE ET ISOLEMENT EN 2003.....	21
TABLEAU 3.5 RÉDUCTION DES DIFFICULTÉS DE DÉPLACEMENT .....	22
TABLEAU 3.6 BÉNÉFICIE D'UNE AIDE FINANCIÈRE OU MATÉRIELLE POUR SES DÉPLACEMENTS .....	22
TABLEAU 3.7 POSSESSION D'UN MOYEN DE TRANSPORT ET/OU DU PERMIS DE CONDUIRE .....	23
TABLEAU 3.8 TRAJECTOIRE PROFESSIONNELLE ET PROBLÈMES DE TRANSPORTS.....	24
TABLEAU 4.1 TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES ET SITUATION FINANCIÈRE .....	26
TABLEAU 4.2 SALAIRE MENSUEL NET MÉDIAN EN 2003 .....	26
TABLEAU 4.3 PARCOURS PROFESSIONNEL AVANT L'ENTRÉE ET APRÈS LE DISPOSITIF .....	28
TABLEAU 4.4 LE PASSAGE PAR LE DISPOSITIF A PERMIS D'AMÉLIORER LA SITUATION FINANCIÈRE.....	28
TABLEAU 5.1 LE CIE : UNE MESURE EFFICACE POUR L'ACCROISSEMENT DU NIVEAU DE VIE.....	30
TABLEAU 5.2 LE CIE : DES CONDITIONS DE VIE SEMBLABLES À CELLES DES INDIVIDUS DU GROUPE TÉMOIN ...	30
TABLEAU 5.3 LE CES : UNE SITUATION FINANCIÈRE NETTEMENT PLUS DÉGRADÉE AVANT L'ENTRÉE .....	31
TABLEAU 5.4 LE CES : DES CONDITIONS PLUS DIFFICILES AVANT L'ENTRÉE ET QUI LE RESTENT EN 2003 .....	32
TABLEAU 5.5 LE SIFE COLLECTIF : UN NIVEAU DE VIE PLUS DÉGRADÉ AVANT L'ENTRÉE .....	32
TABLEAU 5.6 LE SIFE COLLECTIF : DES CONDITIONS DE PLUS DIFFICILES AVANT L'ENTRÉE QUI LE RESTENT EN 2003.....	33

# INTRODUCTION

Trois ans après leur sortie d'un contrat ou d'un stage aidé, les bénéficiaires de politiques d'emploi ont des parcours professionnels variés (Berger et *alii*, 2004) : si les bénéficiaires de contrats aidés du secteur marchand se sont très massivement insérés ou réinsérés dans l'emploi, le taux d'emploi ne dépasse guère 50 % pour les dispositifs du secteur non marchand. Un nombre important d'anciens bénéficiaires de CES connaît notamment une inscription durable dans le chômage.

Au-delà de l'insertion professionnelle, le passage par un dispositif de politique d'emploi peut avoir un impact plus large sur les conditions de vie des personnes. En effet, si l'accès aux dispositifs repose généralement sur une exclusion du marché du travail ou a minima sur un déficit, réel ou supposé, d'employabilité<sup>1</sup>, les difficultés d'insertion professionnelle s'accompagnent souvent de difficultés matérielles ou financières.

Dès le début des années 1990, et plus encore avec la loi de lutte contre les exclusions de 1998, plusieurs programmes de la politique de l'emploi s'adressent particulièrement aux individus en grande difficulté. L'éligibilité à ces dispositifs ciblés repose toutefois principalement sur des critères administratifs : ancienneté au chômage, perception de minima sociaux (RMI, ASS, API), âge... sans référence explicite à un critère de difficultés financières comme cela peut être le cas dans d'autres pays<sup>2</sup>.

La plupart des dispositifs réservés aux jeunes, en particulier les contrats en alternance, concernent des individus qui sortent à peine de l'école et n'entrent pas dans une optique de lutte contre les exclusions. Ainsi, les apprentis ou les jeunes salariés de contrat de qualification ne sont pas tous en situation difficile en termes d'insertion professionnelle ni du point de vue de leurs conditions de vie. Plus que des jeunes en situation d'échec scolaire, ce sont des jeunes en phase de transition professionnelle qui voient là un moyen d'acquérir une qualification et de l'expérience (Sollogoub, Ulrich, 1999 ; Charpail et *alii*, 2005). Le programme Trace, créé par la loi de lutte contre les exclusions, constitue toutefois une exception. Destiné principalement aux jeunes ayant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle, ce programme vise à accompagner les jeunes pour les aider à construire un parcours professionnel d'accès à l'emploi (Mas, 2004). Les bénéficiaires du programme Trace peuvent de ce fait entrer dans un contrat aidé pendant ou à la fin de leur période d'accompagnement.

L'étude présentée ici s'intéresse aux trajectoires des bénéficiaires de politiques d'emploi en terme de niveaux de vie et de conditions de vie. Elle repose sur l'exploitation du Panel des bénéficiaires de politiques d'emploi de la Dares qui a interrogé sur leurs conditions de vie les personnes ayant accédé à un contrat aidé ou un dispositif d'accompagnement ou de formation à la fin des années 1990 (cf. annexe 1). Les données collectées permettent d'analyser l'évolution des trajectoires des individus en termes de « pauvreté monétaire » et fournit également des informations sur les conditions de vie (logement, santé, transport) des bénéficiaires de contrat aidés avant et après le passage en contrat.

---

<sup>1</sup> Cependant certains bénéficiaires n'apparaissent pas comme étant exclus du marché du travail. En particulier, un tiers des CIE et un quart des CES déclarent exercer un emploi avant d'entrer en emploi aidé et minimisent leur passage par le chômage. 12 % des CIE n'étaient pas inscrits à l'ANPE avant ou moins d'un mois (5 % des CES).

<sup>2</sup> Aux Etats-Unis, l'éligibilité aux programmes d'aide à l'emploi renvoie d'abord aux revenus du ménage de l'individu. Par exemple, le programme JTPA (*Job Partnership Training Act*) en vigueur de 1982 à 1998 nécessitait que la famille soit sous le seuil de pauvreté dans les six mois précédant l'entrée ou reçoive des bons de l'aide sociale.

Compte tenu de l'hétérogénéité des publics accueillis en contrat aidés, l'étude analyse séparément chacun des sept dispositifs<sup>3</sup>, tout en adoptant un regard transversal pour faire ressortir les faits les plus saillants. Les différences de positionnement dans le cycle de vie conduisent par ailleurs à analyser séparément les jeunes.

Une première section décrit les conditions de vie des bénéficiaires avant l'entrée en contrat aidé et s'interroge sur la pertinence du ciblage des entrées en contrats aidés à partir de catégories administratives au regard de l'objectif de lutte contre les exclusions. Une deuxième section présente l'évolution du niveau de vie dans les cinq années qui suivent la sortie de contrat tandis que la troisième section analyse l'évolution des conditions de logement et des difficultés de déplacement rencontrées par les bénéficiaires de contrats aidés. La quatrième section interroge le lien entre parcours professionnel après la sortie du dispositif, évolution des structures familiales et trajectoires de niveau de vie. Enfin, une dernière section cherche à identifier l'effet du passage en dispositif sur l'évolution des conditions de vie par la comparaison avec une population témoin de demandeurs d'emploi. Cette approche, menée sur les CIE, les SIFE et les CES, met en évidence les difficultés particulières en termes de conditions de vie des bénéficiaires des dispositifs ciblés sur les chômeurs, en particuliers les CES et les stages SIFE collectif.

---

<sup>3</sup> Stage d'insertion et de formation à l'emploi (SIFE) individuel et collectif, Contrat initiative emploi (CIE), Contrat emploi solidarité (CES), contrat de qualification (CQ), contrat d'apprentissage, programme Trajectoire d'accès à l'emploi (TRACE), cf. annexe 2 pour une brève présentation.

# 1. DE CONDITIONS DE VIE DIFFICILES AVANT L'ENTREE EN CONTRAT AIDE

## 1.1 Faible niveau de vie et risque de pauvreté élevé, un trait commun aux différentes populations

Les personnes accédant à un dispositif de politique d'emploi, quel qu'il soit, sont dans une situation financière difficile. Les ménages auxquels ils appartiennent ont un niveau de vie médian faible : entre 400 et 726 € par unité de consommation (UC) par mois (tableau 1.1, page suivante). Leur niveau de vie est inférieur à ceux des ménages comprenant au moins un chômeur dont la médiane se situe à 762 euros en 1996<sup>4</sup> (Brunet, *alii*, 2001).

Plus de la moitié des entrants vivent sous le seuil de pauvreté (cf. annexe 3), proportion nettement plus élevée que dans les ménages comprenant un chômeur (26 %). En effet, parmi ces entrants, il y a beaucoup de chômeurs de longue durée, de bénéficiaires du RMI, d'allocataires de l'ASS et de travailleurs handicapés (tableau 1.2, page 9).

De nombreux bénéficiaires déclarent percevoir des prestations sociales<sup>5</sup> tandis qu'une minorité a des revenus salariaux dans le revenu de son ménage (tableau 1.3, page 9). 20 % d'entre eux n'ont quasiment jamais travaillé avant l'entrée en dispositif. Dans ces conditions, il n'est guère surprenant de constater qu'une majorité des personnes interrogées déclare avoir accepté d'entrer dans le programme pour améliorer sa situation financière (tableau 1.4, page 9). Certes, ce n'est pas le seul motif, puisque la plupart des personnes interrogées ont mis en avant également le fait « d'acquérir une expérience ou une formation », de « ne pas rester sans rien faire », ou d'entrer dans le dispositif « car l'emploi ou la formation correspondait à ce qui était recherché ». Néanmoins, la dimension financière rentre en ligne de compte, ce qui est bien l'indice que, malgré le niveau souvent faible des rémunérations en contrat aidés, la situation des personnes est difficile avant l'entrée.

---

<sup>4</sup> Les périodes d'entrée dans les programmes étudiés s'échelonnent de fin 1996 à mi 1999 ; et sont concentrées principalement sur les derniers trimestres de 1997, de 1998 et le deuxième trimestre de 1999 (cf. annexe 1).

<sup>5</sup> On note toutefois une sous-déclaration du RMI par rapport à ce qui ressort des formulaires administratifs remplis à l'entrée dans le programme.

TABLEAU I.1  
SITUATION DES BENEFICIAIRES AVANT L'ENTREE EN DISPOSITIF

	Niveau de vie médian en UC*	Ménages sous le seuil de pauvreté	Propriétaire ou accédant	Problèmes de santé	Problème de transports	Répartition des bénéficiaires
	<i>en euros</i>	<i>en %</i>	<i>en %</i>	<i>en %</i>	<i>en %</i>	<i>en %</i>
<b>SIFE COLLECTIF (SIFE co.)</b>	<b>508</b>	<b>61</b>	<b>25</b>	<b>23</b>	<b>21</b>	
Hommes	472	67	18	31	16	43
Femmes	528	58	30	17	26	57
<b>Age à l'entrée</b>						
Moins de 26 ans	356	<i>nd</i>	0	13	25	4
De 26 et 49 ans	495	62	24	22	22	88
50 ans ou plus	609	52	47	35	16	8
<b>Diplôme</b>						
Inférieur au bac	495	63	26	25	23	75
Bac ou plus	564	55	21	14	17	25
<b>SIFE INDIVIDUEL (SIFE ind.)</b>	<b>726</b>	<b>38</b>	<b>36</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	
Hommes	686	43	33	19	11	48
Femmes	762	34	38	8	14	52
<b>Age à l'entrée</b>						
Moins de 26 ans	661	<i>nd</i>	0	16	15	9
De 26 et 49 ans	726	36	36	14	12	81
50 ans ou plus	609	54	63	3	17	10
<b>Diplôme</b>						
Inférieur au bac	686	41	34	15	14	66
Bac ou plus	847	33	38	9	10	34
<b>CONTRAT EMPLOI SOLIDARITE (CES)</b>	<b>457</b>	<b>68</b>	<b>21</b>	<b>17</b>	<b>24</b>	
Hommes	366	87	9	21	21	38
Femmes	495	63	29	14	26	62
<b>Age à l'entrée</b>						
Moins de 26 ans	305	<i>nd</i>	4	10	30	23
De 26 et 49 ans	436	70	22	17	23	65
50 ans ou plus	577	50	54	27	20	12
<b>Diplôme</b>						
Inférieur au bac	407	73	22	18	26	77
Bac ou plus	457	68	20	12	20	23
<b>CONTRAT INITIATIVE EMPLOI (CIE)</b>	<b>599</b>	<b>47</b>	<b>31</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	
Hommes	508	54	28	15	12	60
Femmes	610	46	36	10	15	41
<b>Age à l'entrée</b>						
Moins de 26 ans	381	<i>nd</i>	3	11	21	24
De 26 et 49 ans	586	49	34	14	11	59
50 ans ou plus	762	36	63	13	9	17
<b>Diplôme</b>						
Inférieur au bac	559	52	32	15	15	73
Bac ou plus	609	49	30	9	10	27
<b>CONTRAT DE QUALIFICATION (CQ)</b>	<b>400</b>	<b><i>nd</i></b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	
Hommes	381	<i>nd</i>	3	3	10	55
Femmes	305	<i>nd</i>	2	3	14	45
<b>Diplôme</b>						
Inférieur au bac	335	<i>nd</i>	3	4	15	49
Bac ou plus	381	<i>nd</i>	2	2	9	51
<b>CONTRAT D'APPRENTISSAGE (App.)</b>	<b>0</b>	<b><i>nd</i></b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>16</b>	
Hommes	0	<i>nd</i>	1	1	15	73
Femmes	0	<i>nd</i>	0	3	20	27
<b>Diplôme</b>						
Inférieur au bac	0	<i>nd</i>	0	2	18	82
Bac ou plus	46	<i>nd</i>	2	1	9	18
<b>TRACE</b>	<b>...</b>	<b><i>nd</i></b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>50</b>	
Hommes	...	<i>nd</i>	1	12	49	51
Femmes	...	<i>nd</i>	1	7	52	49
<b>Diplôme</b>						
Inférieur au bac	...	<i>nd</i>	1	10	54	96
Bac ou plus	...	<i>nd</i>	2	6	50	4

\* : Pour les jeunes habitant chez leurs parents, seuls les revenus du jeune sont pris en compte

... : données non disponibles ; nd : non déterminé

Lecture : Avant l'entrée en SIFE collectif, la moitié des bénéficiaires avaient un niveau de vie par UC inférieur ou égal à 508 euros; 61 % se situaient ainsi sous le seuil de pauvreté; 25 % étaient propriétaires de leur logement.

Source : DARES, Panel des bénéficiaires de politique d'emploi



TABLEAU 1.2  
PROFILS DES BENEFICIAIRES AVANT L'ENTREE

*en %*

Ensemble des bénéficiaires	SIFE co.	SIFE ind.	CES	CIE	CQ	App.	Trace
RMI	27	16	30	14	1	0	5
ASS	13	...	7	5	...	...	...
Chômeurs de longue durée	63	43	36	68	...	...	...
Travailleurs handicapés	...	...	11	11	...	...	...
Parmi ceux de moins de 26 ans	SIFE co.	SIFE ind.	CES	CIE	CQ	App.	Trace
Moins de 20 ans	10	6	11	11	22	25	41
Sans diplôme	30	20	36	31	10	19	80
CAP BEP	47	58	34	31	39	62	16
Bac	20	18	25	22	33	11	4
Diplôme supérieur au Bac	3	4	5	16	18	8	0

... : Données non disponibles

Lecture : 30 % des individus étaient bénéficiaire du RMI avant le CES, 36 % étant chômeurs de longue durée. Parmi les bénéficiaires du CIE âgés de moins de 26 ans à l'entrée, 11 % avaient moins de 20 ans, 16 % avaient un diplôme supérieur au bac.

Source : Dares, Panel des bénéficiaires de politique d'emploi

TABLEAU 1.3  
NATURE DES REVENUS DU MENAGE DU BENEFICIAIRE AVANT L'ENTREE

*en %*

	SIFE co.	SIFE ind.	CES	CIE	CQ	App.	Trace
Salaire dans le ménage	42	55	36	52	31	12	...
Allocations chômage (AUD, ASS...)	44	58	30	41	8	1	...
RMI	23	10	16	10	1	0	...
Autre minima sociaux (API, AAH...)	6	3	5	3	0	0	...
Allocations logement	21	13	20	12	4	1	...
Allocations familiales	29	25	19	20	1	0	...

... : Données non disponibles. Pour les jeunes habitant chez leurs parents, seuls les revenus du jeune sont pris en compte. Le total est supérieur à 100 du fait des réponses multiples.

Lecture : 42 % des personnes entrées dans un SIFE collectif avaient des ressources provenant de revenus salariaux dans les revenus de leur ménage ; 23 % percevaient le RMI.

Source : Dares, Panel des bénéficiaires de politique d'emploi

TABLEAU 1.4  
A ACCEPTE LE CONTRAT OU STAGE AIDE POUR AMELIORER SA SITUATION FINANCIERE

*en %*

SIFE Co.	SIFE Ind.	CES	CIE	CQ	App.	Trace
60	46	81	79	55	50	...

Lecture : 60 % des anciens SIFE collectif déclarent y être entré pour des raisons financières.

Source : Dares, Panel des bénéficiaires de politique d'emploi

Derrière ces évolutions moyennes, d'importantes disparités existent entre les différentes catégories de populations, et suivant les dispositifs qui les accueillent.

Globalement, que ce soit en terme de niveau de vie avant l'entrée, d'état de santé ou de statut d'occupation du logement, les hommes sont en moins bonne posture que les femmes (sauf ceux qui entrent en contrat de qualification). Cette situation s'explique par le fait que les femmes qui entrent en contrat aidé sont plus nombreuses à vivre en couple (tableau 1.5, page suivante). Une situation professionnelle difficile peut alors être compensée par celle plus favorable du conjoint<sup>6</sup>. Lorsqu'elles sont seules, elles ont le plus souvent un ou plusieurs enfants et bénéficient davantage

<sup>6</sup> L'enquête ne permet toutefois pas de connaître la situation professionnelle du conjoint avant l'entrée en dispositif.

de prestations sociales dont l'Allocation Parent Isolé (API) qui les rend éligibles à l'embauche dans certains contrats.

TABLEAU 1.5  
SITUATION FAMILIALE AVANT L'ENTREE

	SIFE co.		SIFE ind.		CES		CIE		CQ		App.		Trace	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Célibataire sans enfant	52	23	48	27	65	32	45	25	89	81	98	92	...	...
Célibataire avec enfant	3	20	4	11	2	15	4	16	0	1	0	1	...	...
En couple sans enfant	10	11	11	13	13	17	19	21	9	16	2	6	...	...
En couple avec enfant	35	46	38	49	20	36	33	38	2	2	0	0	...	...
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	...	...

... : Données non disponibles

Lecture : Avant l'entrée en CES, 65 % des hommes étaient célibataires sans enfant, 2 % célibataire avec enfant, 13 % vivaient en couple sans enfant et 20 % étaient en couple avec au moins un enfant à charge.

Source : Dares, panel des bénéficiaires de politique d'emploi

## 1.2 Les CES et SIFE collectifs accueillent les personnes aux conditions de vie les plus difficiles

Les entrants en contrats emploi solidarité (CES) et en stages d'insertion à la formation et l'emploi (SIFE) collectifs ont des conditions de vie plus difficiles que ceux qui entrent en contrats initiative emploi (CIE) et SIFE individuels.

A l'entrée en CES, le revenu médian par unité de consommation est inférieur de 63 % à celui observé en SIFE individuel. Le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté dans les bénéficiaires de ces mesures est dès lors plus élevé, avec une forte concentration dans le bas de la grille des revenus. Moins de 5 % des ménages des entrants en CES ou SIFE collectif ont un niveau de vie par UC supérieur à 1100 euros par mois. Pour les SIFE individuels, ce sont plus de 20 % des ménages qui se trouvent dans cette situation.

Moins souvent propriétaires, ceux qui entrent dans des SIFE collectifs disposent de moins d'espace dans leur logement qu'en SIFE individuels : 1,2 pièce par personne, contre 1,4 en SIFE individuel. Ils sont également confrontés à davantage de difficultés de transport : 20 à 25 % à l'entrée en CES ou en SIFE collectifs, contre 13 % à l'entrée en CIE ou en SIFE individuel.

De plus, avant leur entrée en mesure, les bénéficiaires de SIFE collectif et de CES ont été plus nombreux à connaître des problèmes de santé : un cinquième d'entre eux en déclarent un à cette période. Dans la majorité des cas, ces problèmes de santé font l'objet d'une reconnaissance administrative : Cotorep, accidents du travail, etc (tableau 1.6, page suivante). C'est d'ailleurs un facteur d'éligibilité aux dispositifs. Ces problèmes constituent souvent une gêne dans leur travail. Les bénéficiaires de CIE et SIFE individuels signalent moins de problèmes de santé. Quel que soit le dispositif, la fréquence des problèmes de santé apparaît nettement supérieure à celle observée pour les personnes en emploi dans l'enquête complémentaire à l'enquête emploi de mars 2002 : seules 11% des personnes qui travaillent en mars 2002 déclarent un problème de santé ou un handicap remontant à cinq ans ou plus (Amar, Amira, 2003).

TABLEAU 1.6  
PROBLEME DE SANTE OU HANDICAP

	<i>en %</i>						
	SIFE co.	SIFE ind.	CES	CIE	CQ	App.	Trace
Problème de santé ou handicap en 2003	30	19	26	18	6	5	18
... dont reconnu administrativement	19	10	11	8	0	0	5
... dont entraînant une limite dans le travail	16	8	6	6	1	0	6
... dont antérieur à 5 ans ou plus	23	13	17	13	3	2	10
Non	70	81	74	82	94	95	82
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Lecture : 26 % des anciens CES déclarent avoir un problème de santé ou un handicap en 2003. Pour 17 %, il date de 5 ans ou plus, i.e. déjà présent avant l'entrée dans le dispositif ; pour 11 % ce problème fait l'objet d'une reconnaissance administrative (par exemple Cotorep); pour 6 % cela constitue une limite dans la nature ou la qualité du travail. 74% déclarent n'avoir aucun problème de santé ou de handicap en 2003.

Source : Dares, Panel des bénéficiaires de politique d'emploi

Seuls quelques individus (moins de 5 %) déclarent avoir été victimes d'une discrimination en raison de leur origine, couleur de peau, de leur nom ou de leur accent dans leur parcours professionnel.

### 1.3 Les jeunes sont peu autonomes à l'entrée en contrat aidé

Avant leur entrée en dispositif, les jeunes perçoivent généralement très peu de revenus. C'est particulièrement vrai pour les jeunes embauchés en alternance qui sont le plus souvent dans la poursuite d'un cursus scolaire. Ainsi, 54 % des jeunes apprentis n'ont aucune ressource propre. Cette absence de ressources personnelles n'est, dans la majorité des cas, pas le fruit de difficultés d'insertion professionnelle. Elle résulte surtout de leur jeune âge : 25 % des apprentis interrogés ont moins de 20 ans. Cette situation financière est d'autant moins le signe d'une exclusion sociale qu'un nombre important d'entre eux vit chez ses parents à ce moment là. En l'absence d'information sur les revenus des familles, il est donc difficile de considérer que l'ensemble de ces jeunes sont dans une situation dégradée d'un point de vue financier.

En revanche, les jeunes qui accèdent au CIE et CES et, plus encore, au programme Trace rencontrent généralement d'importantes difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Le plus souvent, ils habitent chez leurs parents, n'ont pas encore d'enfant et déclarent un niveau de vie qui les situent en médiane autour de 350 euros mensuels (tableau 1.1, page 8). On ne peut strictement les qualifier de « pauvres » car l'analyse ici aussi ne prend pas en compte les revenus des parents. Par ailleurs, il est probable (et légitime) que les jeunes n'intègrent pas dans leur revenu l'aide que leur famille leur apporte. Ces deux éléments jouent pourtant un grand rôle dans l'analyse de la pauvreté chez les jeunes (Paugam, Zoyem, 1997 ; Herpin, Verger, 1997 ; Robert-Bobée, 2002).

Alors que les jeunes sont marginalement confrontés à des problèmes de santé, ils sont assez nombreux à mentionner des problèmes de transports. Une moitié des bénéficiaires du programme Trace affirme y avoir été soumise avant l'entrée dans le dispositif. L'absence de permis de conduire (deux tiers des bénéficiaires du programme Trace) et de véhicule personnel sont les principaux facteurs de difficultés mentionnés.

Les jeunes du programme Trace signalent aussi, plus que les autres, subir une discrimination selon l'origine, la couleur de peau, le nom ou l'accent dans leur parcours professionnel même si le phénomène demeure relativement restreint (7 %). Même en élargissant aux discriminations en

raison du lieu de résidence (effet « quartier »), la discrimination déclarée<sup>7</sup> ne dépasse pas 8 % des jeunes en Trace.

\*\*\*\*

En définitive, le recours à des catégories administratives<sup>8</sup> pour cibler les politiques d'emploi sur les personnes en situation d'exclusion semble conduire à concentrer, dans les faits, ces dispositifs sur des individus en proie à des difficultés sociales et des conditions de vie précaires. Les contrats aidés constituent notamment aujourd'hui un outil important dans l'accès à l'emploi des bénéficiaires de minima sociaux (Rioux, 2001; Belleville-Pla, 2004).

Ce jugement appelle toutefois quelques nuances. S'ils connaissent des conditions de vie difficiles, les bénéficiaires du RMI qui entrent en contrats sont dans des situations moins dégradées que les bénéficiaires de minima sociaux qui demeurent éloignés du marché du travail (Clément, 2004; Adjerad, Defosseux, 2005). En outre, les analyses menées ici portent sur la période 1997-1999, dates à laquelle les bénéficiaires interrogés dans le Panel de la Dares sont entrés en contrat aidé. A la fin des années 1990, le nombre de bénéficiaires du RMI stagne puis diminue tandis que le ciblage accru des contrats aidés en direction de ces populations permet de compenser la diminution du volume global d'entrées en contrat. Au total, les chances d'accéder à un contrat aidé s'accroissent pour les bénéficiaires de minima sociaux (Guimiot, Klein, 2004). Depuis le début des années 2000, le nombre de bénéficiaires de minima sociaux admis dans un emploi aidé ne cesse de se réduire alors même que le nombre de bénéficiaires du RMI s'accroît depuis 2001. Au total, les chances d'accès à un contrat de type CES-CEC-CIE se sont réduites pour cette population.

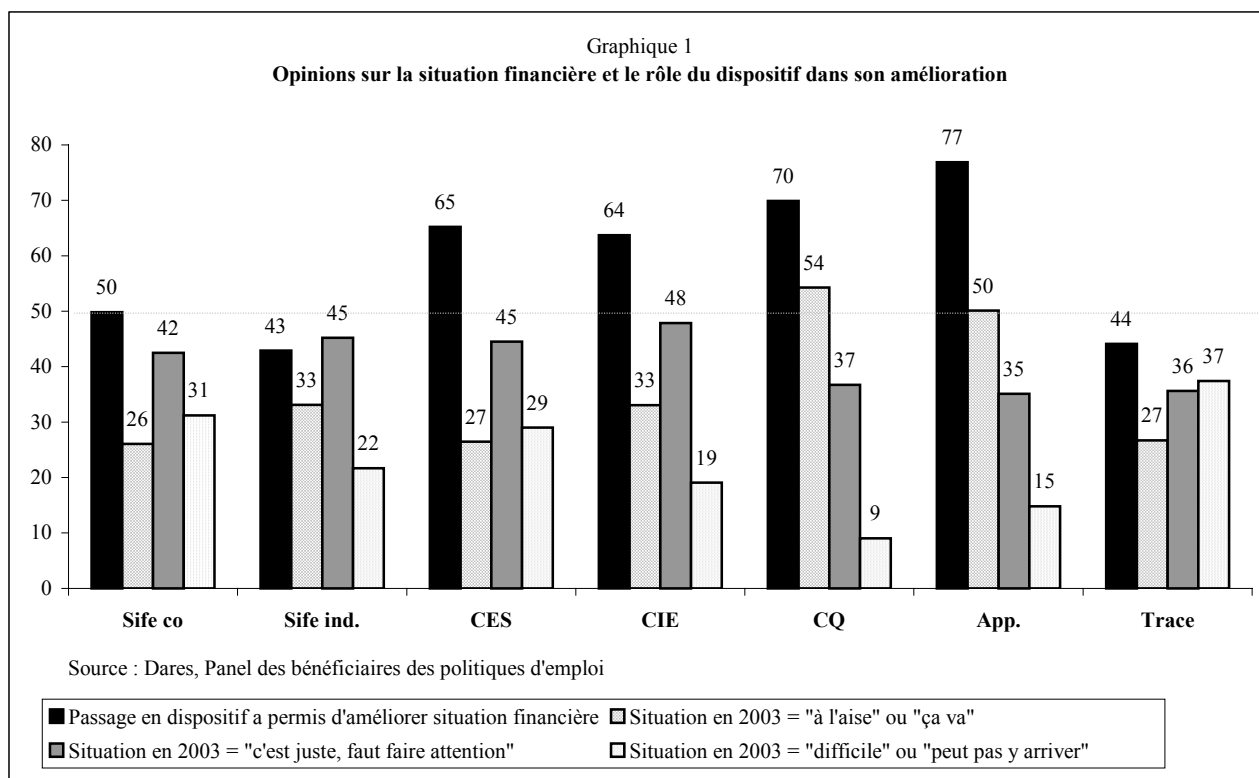
---

<sup>7</sup> On doit souligner que le panel adopte un questionnement plus direct du phénomène de discrimination, peut-être plus restrictif, que d'autres enquêtes, comme par exemple l'enquête « Histoire de vies sur la construction des identités » de l'INSEE qui aboutissent à un niveau plus élevé du phénomène (Algava, Beque, 2004).

<sup>8</sup> En termes d'âge, d'ancienneté de chômage et de perception de minima sociaux mais aussi en affichant des profils de publics prioritaires dans certains dispositifs, combinaison de différents critères.

## 2. LE NIVEAU DE VIE S'AMÉLIORE AU FIL DU TEMPS

La majorité des bénéficiaires estime que le passage par le dispositif a permis d'améliorer leur situation financière (graphique 1). Trois fois sur quatre, le niveau de vie du ménage trois ans après la sortie du dispositif a augmenté (tableau 2.1, page suivante).



### 2.1 Une amélioration pour les adultes

Le niveau de vie des entrants en contrats aidés s'est fortement amélioré entre la période précédant l'entrée (c'est-à-dire 1997, 1998 ou 1999) et l'année 2003. Au cours de ces années, le niveau de vie médian par unité de consommation (UC) a ainsi progressé de 350 euros par mois pour un ancien salarié de CIE (+83 %) et de 240 euros pour les anciens stagiaires de SIFE collectifs (+40 %). Sur la même période le niveau de vie médian de la population française calculé par l'Insee n'a augmenté que de 10 %<sup>9</sup>.

Le niveau de vie médian par UC demeure toutefois inférieur à celui de l'ensemble de la population française qui s'élève à 1220 € par mois en 2003. En outre les situations sont contrastées : 800 € par mois pour les anciens bénéficiaires de CES et stagiaires de SIFE collectif, 1000 € pour les anciens bénéficiaires de CIE et SIFE individuels.

<sup>9</sup> Source : Insee-DGI, Enquête Revenus fiscaux (série disponible sur <http://www.insee.fr>)

TABLEAU 2.1  
SITUATION DES BENEFICIAIRES EN 2003

	Niveau de vie médian en UC*	Augmentation médiane du revenu en UC*	Ménages sous le seuil de pauvreté	Amélioration du revenu entre 2003 et avant l'entrée	Répartition des bénéficiaires
	<i>en euros</i>	<i>en euros</i>	<i>en %</i>	<i>en %</i>	<i>en %</i>
<b>SIFE COLLECTIF</b>	<b>778</b>	<b>244</b>	<b>34</b>	<b>77</b>	<b>100</b>
Hommes	762	241	35	78	43
Femmes	799	254	34	76	57
<b>Age à l'entrée</b>					
Moins de 26 ans	886	305	<i>nd</i>	88	4
De 26 et 49 ans	778	241	33	76	88
50 ans ou plus	864	254	40	88	8
<b>Diplôme</b>					
Inférieur au bac	762	229	37	77	75
Bac ou plus	944	321	24	79	25
<b>SIFE INDIVIDUEL</b>	<b>1 016</b>	<b>255</b>	<b>21</b>	<b>74</b>	<b>100</b>
Hommes	1 000	254	23	77	48
Femmes	1 052	256	16	71	52
<b>Age à l'entrée</b>					
Moins de 26 ans	1 030	509	<i>nd</i>	95	9
De 26 et 49 ans	1 052	255	19	73	81
50 ans ou plus	762	135	31	62	10
<b>Diplôme</b>					
Inférieur au bac	952	254	20	77	66
Bac ou plus	1 161	277	19	67	34
<b>CES</b>	<b>762</b>	<b>305</b>	<b>37</b>	<b>75</b>	<b>100</b>
Hommes	700	306	43	83	38
Femmes	799	305	31	79	62
<b>Age à l'entrée</b>					
Moins de 26 ans	769	473	<i>nd</i>	87	23
De 26 et 49 ans	762	254	36	80	65
50 ans ou plus	800	230	37	67	12
<b>Diplôme</b>					
Inférieur au bac	762	305	37	81	77
Bac ou plus	847	309	30	80	23
<b>CIE</b>	<b>999</b>	<b>407</b>	<b>16</b>	<b>69</b>	<b>100</b>
Hommes	1 020	399	17	79	60
Femmes	1 055	413	15	82	41
<b>Age à l'entrée</b>					
Moins de 26 ans	1 067	644	<i>nd</i>	85	24
De 26 et 49 ans	1 042	390	17	82	59
50 ans ou plus	1 016	251	19	67	17
<b>Diplôme</b>					
Inférieur au bac	974	363	19	80	73
Bac ou plus	1 161	540	11	81	27
<b>CQ</b>	<b>1 250</b>	<b>850</b>	<b><i>nd</i></b>	<b>87</b>	<b>100</b>
Hommes	1296	854	<i>nd</i>	90	55
Femmes	1218	850	<i>nd</i>	91	45
<b>Diplôme</b>					
Inférieur au bac	1118	762	<i>nd</i>	89	49
Bac ou plus	1355	962	<i>nd</i>	92	51
<b>APPRENTISSAGE</b>	<b>1 100</b>	<b>975</b>	<b><i>nd</i></b>	<b>87</b>	<b>100</b>
Hommes	1 100	1 000	<i>nd</i>	94	73
Femmes	1 026	900	<i>nd</i>	94	27
<b>Diplôme</b>					
Inférieur au bac	1 037	959	<i>nd</i>	94	82
Bac ou plus	1 440	1 235	<i>nd</i>	93	18
<b>TRACE</b>	<b>686</b>	<b>...</b>	<b><i>nd</i></b>	<b>...</b>	<b>100</b>
Hommes	717	...	<i>nd</i>	...	51
Femmes	656	...	<i>nd</i>	...	49
<b>Diplôme</b>					
Inférieur au bac	678	...	<i>nd</i>	...	96
Bac ou plus	800	...	<i>nd</i>	...	4

\* : Pour les jeunes qui habitent chez leur parents, seuls les revenus du jeune sont pris en compte.

... : Données non disponibles ; nd : non déterminé

Lecture : En 2003, la moitié des personnes passées par un SIFE collectif avaient un niveau de vie mensuel par UC inférieur ou égal à 778 euros; la moitié a eu une hausse du niveau de vie supérieur ou égale à 244 euros depuis la période précédant l'entrée en dispositif; 34 % ont un niveau de vie qui se situe en dessous du seuil de pauvreté.

Source : Dares, Panel des bénéficiaires de politique d'emploi

Parmi les anciens bénéficiaires de contrats et stages aidés, les ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté en 2003 restent nettement plus nombreux que dans l'ensemble de la population. C'est notamment le cas pour les personnes passées par un CES ou un SIFE collectif. Pour un cinquième des ménages en moyenne, le niveau de vie a diminué depuis l'entrée en dispositif.

La majorité des ménages pauvres avant l'entrée en contrat aidé ne le sont plus en 2003 (tableau 2.2). La majorité de ceux qui sont pauvres en 2003 l'était déjà avant l'entrée en dispositif. Seule une minorité de ménages bascule dans la pauvreté sur la période examinée : de 4 % (CIE) à 8 % (SIFE individuels) des bénéficiaires.

TABLEAU 2.2  
EVOLUTION DE LA PAUVRETE ET EVENTAIL DES REVENUS EN 2003

	<i>en %</i>			
	SIFE co	SIFE ind.	CES	CIE
Ménage sous le seuil de pauvreté avant l'entrée	61	38	68	47
<i>dont sous le seuil de pauvreté en 2003</i>	27	13	36	11
<i>dont sorti de la pauvreté en 2003</i>	34	25	32	36
Ménage sous le seuil de pauvreté en 2003	34	21	37	16
<i>dont niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté avant l'entrée</i>	6	8	6	4
<i>dont déjà pauvre avant l'entrée</i>	28	13	31	12
<b>Ménages au niveau de vie mensuel supérieur à 1220 €</b>	17	35	11	31

Champ : Bénéficiaires âgés de 26 ans ou plus avant l'entrée

Lecture : 68 % des CES avait un niveau de vie par UC inférieur au seuil de pauvreté, 32 % ont un niveau de vie supérieur à ce seuil en 2003 et sont sortis de la pauvreté monétaire. 37 % des CES sont pauvres en 2003, 31 % l'étaient déjà avant l'entrée. En 2003, 17 % des anciens stagiaires SIFE collectif ont un niveau de vie mensuel supérieur à 1220 €, c'est à dire le niveau de vie de la moitié des ménages français.

Source : Dares, Panel des bénéficiaires de politique d'emploi

Cette sortie de la pauvreté, est-elle valable pour les bénéficiaires de minima sociaux ? 53 % des bénéficiaires de minima sociaux<sup>10</sup> avant l'entrée en SIFE collectif ont un niveau de vie par UC supérieur au seuil de pauvreté en 2003 et 81 % pour ceux entrés en CIE.

Dans ce schéma général d'amélioration, les CES ont une situation singulière, puisque seule une minorité (47 %) sort de la pauvreté, ce chiffre étant même plus faible pour les bénéficiaires dont le ménage percevait des minima sociaux avant l'entrée (44 %).

Pour les personnes passées en SIFE individuels et en CIE, l'éventail des revenus s'est nettement élargi : plus de 30 % des ménages ont un niveau de vie mensuel par UC supérieur ou égal à 1220 euros, contre respectivement 20 % et 7 % avant l'entrée en mesure. Ils sont moins souvent dans cette situation après un SIFE collectif (17 %) et surtout après un CES (11 %).

Au total, les trajectoires de niveaux de vie évoluent diversement selon les dispositifs : les bénéficiaires de CIE et SIFE individuels sont entraînés vers des niveaux de vie proches du niveau de vie moyen de la population, avec le maintien d'une petite poche de pauvreté ; un nombre important des anciens CES et SIFE collectif restent pauvres, tandis que seule une petite minorité accède au niveau de vie de la majorité des ménages français.

En 2003, la plupart des ménages des anciens bénéficiaires de contrats aidés perçoivent des revenus salariaux. Un nombre relativement élevé d'entre eux reçoivent des revenus de transferts, notamment allocations chômage ou RMI, en particulier parmi les anciens CES ou SIFE collectif (tableau 2.3, page suivante).

<sup>10</sup> Il s'agit en fait des ménages des bénéficiaires de politique d'emploi qui déclarent percevoir des revenus de minima sociaux. On s'est limité aux bénéficiaires âgés de 26 ans ou plus à l'entrée en dispositif.

Cependant, la grande majorité des bénéficiaires de minima sociaux avant l'entrée en contrat ou stage aidé ne le sont plus en 2003 (il n'y a plus de minimum social dans le ménage) : 69 % de ceux ayant effectués un stage SIFE collectif, 73 % pour les CES, et même 90 % pour ceux passés par un CIE.

En dépit de l'amélioration constatée, la majorité des anciens bénéficiaires continue à percevoir sa situation financière comme « juste » ou « difficile ». Moins d'un tiers estime être à l'aise financièrement (graphique 1).

TABLEAU 2.3  
NATURE DES REVENUS DU MENAGE DU BENEFICIAIRE EN 2003

	<i>en %</i>						
	SIFE co	SIFE ind.	CES	CIE	CQ	App.	Trace
Salaire dans le ménage	69	77	74	87	90	87	57
Allocations chômage (ARE, ASS...)	23	20	20	15	8	9	18
RMI	9	6	10	2	1	1	7
Autres minima sociaux (API, AAH...)	8	5	7	6	1	1	2
Allocations logement	28	20	30	16	9	10	22
Allocations familiales	28	26	24	27	13	10	15

Note : Pour les jeunes qui habitent chez leurs parents, seuls les revenus du jeune sont pris en compte. Total supérieur à 100 en raison des réponses multiples.

Lecture : 69 % des personnes entrées dans un SIFE collectif ont des ressources provenant de revenus salariaux dans les revenus de leur ménage en 2003.

Source : Dares, Panel des bénéficiaires de politique d'emploi

## 2.2 Un accès à l'autonomie financière pour de nombreux jeunes passés par l'alternance

Le revenu des jeunes augmente fortement dans les années qui suivent la sortie d'un contrat en alternance. En 2003, les jeunes passés en contrats de qualification ou d'apprentissage ont un niveau de vie médian proche de celui de l'ensemble de la population (tableau 2.1, page 14). Ces jeunes estiment majoritairement que leur situation financière est correcte, voire bonne (graphique 1).

Les jeunes passés par d'autres dispositifs que l'alternance sont dans une situation moins favorable. Ceux qui sont passés par un CES ou un SIFE collectif ont des ressources plus faibles. Particulièrement fragilisés au départ (Mas, 2001), les jeunes entrés dans le programme Trace sont dans la situation financière la moins favorable : le niveau de vie mensuel médian par UC est de 686 €. Ils sont une majorité à déclarer que leur situation financière est « difficile » ou qu'ils n'y arrivent pas « sans faire de dettes ». Moins de la moitié considèrent que ce dispositif a permis d'améliorer leur situation financière.

Pour les moins de 26 ans, le passage dans les dispositifs de la politique de l'emploi coïncide souvent avec l'entrée dans la vie adulte et l'accès à la vie professionnelle. Les évolutions des conditions de vie sont, de ce fait, proches de celles décrites dans les travaux sur l'insertion des jeunes (Galland, 1997 ; Dormont, Duffour-Kippellen, 2000 ; Mansuy, Marchand, 2004) et liées principalement à l'âge et au sexe : sortie du système scolaire et accès à l'emploi plus tardifs pour les femmes ; départ du domicile parental (décohabitation) et mise en couple plus précoces pour les jeunes femmes ; naissance du premier enfant après 28 ans pour la plupart des jeunes.



Les jeunes passés par les contrats aidés sont dans des situations proches de celles décrites pour l'ensemble des jeunes<sup>11</sup>. Une large majorité d'entre eux habite chez ses parents avant l'entrée en dispositif (tableau 2.4), en particulier dans les dispositifs dédiés aux jeunes (de 68 % à 94 %).

Plus d'un jeune sur trois accède à l'autonomie résidentielle<sup>12</sup> entre l'entrée dans le dispositif et les trois ans qui suivent la sortie. Cette prise d'autonomie est particulièrement fréquente pour les anciens salariés des contrats en alternance et pour les filles en général. Pour les SIFE collectifs, l'apprentissage et Trace, une majorité des jeunes hommes habitent chez leurs parents en 2003.

TABLEAU 2.4  
SITUATION FAMILIALE ET AUTONOMIE RESIDENTIELLE DES MOINS DE 26 ANS

en %

	SIFE co.		SIFE ind.		CES		CIE		CQ		App.		Trace	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Habite chez ses parents avant l'entrée	55	62	69	50	59	64	71	53	75	68	94	88	87	77
Habite chez ses parents en 2003	51	31	31	45	42	26	32	13	31	16	55	27	68	40
N'habite pas chez ses parents en 2003	49	69	69	55	58	74	68	87	69	84	45	73	32	60
... dont habitait chez ses parents avant l'entrée	17	31	38	30	25	38	41	40	44	53	40	63	23	37
En couple avant l'entrée	32	30	5	32	19	27	16	39	11	18	2	6	...	...
En couple en 2003	16	50	31	36	40	51	48	73	45	59	30	57	19	38
... dont était célibataire avant l'entrée	0	22	26	15	17	28	37	36	36	43	28	53	...	...
Est célibataire en 2003	84	50	69	64	61	49	52	27	55	41	70	43	81	62
Vit seul aux trois dates (avant / 2002 / 2003)	0	8	9	0	7	5	3	5	5	6	1	2	...	...
Vit en couple aux trois dates	16	19	5	0	21	23	8	35	7	14	1	2	...	...
Vit seul chez ses parents aux trois dates	38	26	11	13	29	22	25	8	24	11	47	18	...	...
<b>Trajectoires familiales stables</b>	<b>54</b>	<b>53</b>	<b>25</b>	<b>13</b>	<b>57</b>	<b>50</b>	<b>36</b>	<b>48</b>	<b>36</b>	<b>31</b>	<b>48</b>	<b>22</b>	...	...
Au moins un enfant à charge avant l'entrée	9	22	0	17	7	18	5	17	2	3	0	2	...	...
Au moins un enfant à charge en 2003	14	38	5	45	37	36	34	64	15	29	7	27	10	28
Aucun enfant à charge en 2003	86	62	95	55	63	64	66	36	85	71	93	73	90	72

... : Données non disponibles

Champ : Bénéficiaires âgés de moins de 26 ans avant l'entrée en dispositif.

Lecture : 71 % des jeunes hommes habitent chez leurs parents avant l'entrée en CIE, ils ne sont plus que 32 % en 2003.

Source : Dares, Panel des bénéficiaires de politique d'emploi

Peu de jeunes vivent en couple avant l'entrée en dispositif : au plus un sur dix dans les contrats en alternance ou Trace, une proportion non négligeable ayant moins de 20 ans (de un sur cinq à quatre sur dix). Dans les contrats généralistes où les jeunes entrent plus âgés, les femmes vivent plus souvent en couple : trois à quatre sur dix avant l'entrée en SIFE individuel, en CIE ou en CES. La fréquence de la vie en couple est en revanche peu différenciée selon le sexe pour les entrants en SIFE collectif (30% environ).

En 2003, le panorama a fortement évolué puisque la majorité des jeunes femmes vit en couple (73 % pour les anciennes salariés de CIE), sauf pour celles passées par un SIFE individuel (36 %) ou Trace (38 %).

Si les changements de conditions de vie (en termes de décohabitation et de mise en couple) sont importants pour les jeunes passés en contrat aidés, la moitié des jeunes passés par un SIFE collectif ou un CES ont toutefois une trajectoire stable (situation entre l'entrée en dispositif et 2003).

Une minorité de jeunes a un (ou plusieurs) enfant à charge avant l'entrée en contrat. Une jeune fille sur cinq est toutefois dans cette situation avant un stage de formation ou un contrat aidé

<sup>11</sup> L'observation des situations familiales des jeunes se limite à trois dates dans le Panel des bénéficiaires : avant l'entrée en dispositif, au printemps 2002 et au printemps 2003. Or, certaines les évolutions sont souvent réversibles, en particulier le départ du domicile parental (Villeneuve-Gokalp, 2000).

<sup>12</sup> On ne peut parler d'autonomie tout court car nos données ne disent rien sur l'éventuelle participation financière des parents au financement du logement occupé par le jeune.

« généraliste », ces dispositifs comptant les allocataires de l'Allocation Parents Isolés (API) parmi leurs cibles. En 2003, la proportion de femmes ayant au moins un enfant est plus fréquente : 64 % des jeunes femmes passées par un CIE ont un enfant ou plus. Pour les autres contrats, cette proportion varie entre 27% et 45% (pour les CES, les jeunes hommes sont aussi nombreux que les jeunes femmes à avoir des enfants en 2003).

### 3. LES CONDITIONS DE LOGEMENT ET DE TRANSPORTS S'AMELIORENT MAIS LES DIFFICULTES PERSISTENT

#### 3.1 Des déménagements mais un faible accès à la propriété

Dans les mois qui suivent la sortie du contrat aidé, les changements de domicile sont fréquents : ils concernent un bénéficiaire sur quatre et un jeune sur deux (tableau 3.1, page suivante). Le déménagement est, dans la majorité des cas, perçu comme une amélioration des conditions de logement : pour 53 % des SIFE individuel à 68 % des anciens CIE.

Ces déménagements ne sont motivés par des raisons professionnelles (accéder à un emploi ou s'en rapprocher) que dans 25 % des cas (tableau 3.2). Ces résultats sont proches de ceux observés sur l'ensemble de la population (Gobillon, 2001). Ceux-ci montrent que les déménagements pour raisons professionnelles sont surtout des migrations de longue distance, avec changement de département<sup>13</sup>. Les déménagements de proximité sont davantage motivés par des raisons liées au logement (accès la propriété, agrandissement de la famille, volonté d'un logement plus spacieux...) ou au cadre de vie.

TABLEAU 3.2  
LES RAISONS DU DEMENAGEMENT

	SIFE co	SIFE ind.	CES	CIE	CQ	App.	Trace
« Pour pouvoir occuper un premier emploi »	4	6	2	2	6	6	6
« Pour changer d'employeur, mutation »	3	4	2	5	7	6	2
« Se rapprocher du lieu de travail, réduire les temps de transport »	16	20	14	11	18	16	13
« Autre raison (enfant, mise en couple, logement plus grand...) »	79	75	86	85	73	78	87

Note : Total supérieur à 100 en raisons des réponses multiples.

Champ : Bénéficiaires ayant déménagé depuis l'entrée en dispositif.

Lecture : 4 % des bénéficiaires de SIFE collectif ont déménagé depuis le passage en stage pour occuper un premier emploi.

Source : Dares, Panel des bénéficiaires de politique d'emploi

Plus d'un tiers des adultes sans emploi au printemps 2003 se déclarent prêts à déménager pour prendre un emploi : de 35 % pour les anciens CIE à 40 % pour les anciens stagiaires de SIFE individuel. Cette proportion est plus élevée chez les jeunes sans emploi : de 47 % parmi les anciens apprentis à 61 % pour ceux sortis du programme Trace. Les jeunes ont moins d'attaches (moins souvent propriétaires de leur logement, plus souvent célibataires ou sans enfant) et, vraisemblablement, de meilleures perspectives à attendre d'une mobilité (Gobillon, 2001 ; Korsu, 2004).

Trois ans après la sortie de contrat, une petite partie des bénéficiaires est devenue propriétaire, notamment parmi les anciens salariés de CIE et les jeunes passés par l'alternance. Cette évolution intervient dans un contexte (la période 1997-2001) où la conjoncture économique et le marché de l'immobilier étaient favorables, ce qui s'est traduit par de nombreux achats de logements dans l'ensemble de la population (Daubresse, 2003).

<sup>13</sup> Il est possible qu'une partie des individus qui ont déménagé pour occuper un emploi après la sortie du dispositif n'aient pas pu être interrogés de ce fait, ce qui tend à minorer le déménagement.

TABLEAU 3.1  
SITUATION DES BENEFICIAIRES EN 2003

en %

	Déménagement depuis l'entrée	Propriétaire ou accédant	Problème de transports	Répartition des bénéficiaires
<b>SIFE COLLECTIF</b>	<b>22</b>	<b>28</b>	<b>14</b>	<b>100</b>
Hommes	24	20	12	43
Femmes	21	34	16	57
<b>Age à l'entrée</b>				
Moins de 26 ans	47	11	13	4
De 26 et 49 ans	23	28	14	88
50 ans ou plus	9	49	17	8
<b>Diplôme</b>				
Inférieur au bac	21	28	15	75
Bac ou plus	28	27	10	25
<b>SIFE INDIVIDUEL</b>	<b>18</b>	<b>38</b>	<b>9</b>	<b>100</b>
Hommes	18	35	11	48
Femmes	19	42	7	52
<b>Age à l'entrée</b>				
Moins de 26 ans	50	9	7	9
De 26 et 49 ans	16	39	9	81
50 ans ou plus	7	61	8	10
<b>Diplôme</b>				
Inférieur au bac	17	38	10	66
Bac ou plus	20	39	7	34
<b>CES</b>	<b>28</b>	<b>26</b>	<b>17</b>	<b>100</b>
Hommes	32	12	17	38
Femmes	35	35	17	62
<b>Age à l'entrée</b>				
Moins de 26 ans	53	9	15	23
De 26 et 49 ans	31	27	17	65
50 ans ou plus	13	52	17	12
<b>Diplôme</b>				
Inférieur au bac	28	26	18	77
Bac ou plus	50	26	11	23
<b>CIE</b>	<b>27</b>	<b>42</b>	<b>9</b>	<b>100</b>
Hommes	36	39	9	60
Femmes	41	46	10	41
<b>Age à l'entrée</b>				
Moins de 26 ans	68	20	11	24
De 26 et 49 ans	35	45	8	59
50 ans ou plus	7	64	11	17
<b>Diplôme</b>				
Inférieur au bac	33	39	11	73
Bac ou plus	48	48	7	27
<b>CQ</b>	<b>56</b>	<b>18</b>	<b>8</b>	<b>100</b>
Hommes	63	16	8	55
Femmes	74	20	7	45
<b>Diplôme</b>				
Inférieur au bac	62	14	8	49
Bac ou plus	74	21	7	51
<b>APPRENTISSAGE</b>	<b>43</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>100</b>
Hommes	45	7	8	73
Femmes	72	13	7	27
<b>Diplôme</b>				
Inférieur au bac	48	7	8	82
Bac ou plus	68	17	6	18
<b>TRACE</b>	<b>40</b>	<b>3</b>	<b>24</b>	<b>100</b>
Hommes	32	2	23	51
Femmes	49	5	26	49
<b>Diplôme</b>				
Inférieur au bac	40	3	24	96
Bac ou plus	42	6	26	4

\* : Pour les jeunes qui habitent chez leurs parents, seuls les revenus du jeune sont pris en compte.

Lecture : Depuis le passage par le dispositif et le printemps 2003, 22 % des SIFE collectif ont déménagé ; proportion qui atteint 47 % chez les anciens stagiaires de moins de 26 ans. 28 % sont propriétaires ou accédants à la propriété en 2003 ; 14 % déclarent rencontrer des problèmes de transports qui les gênent dans leur vie professionnelle (pour les déplacements professionnels ou la recherche d'emploi).

Source : Dares, Panel des bénéficiaires de politique d'emploi

Les conditions de logements des anciens bénéficiaires de contrats aidés s'améliorent mais restent inférieures aux standards observés dans la population générale (tableau 3.3). Les personnes passées en SIFE collectif ou Trace restent les plus mal logées en 2003 : le nombre moyen de pièce par personne ne dépasse pas 1,2 contre 1,3 ou 1,4 pour les autres contrats et 1,5<sup>14</sup> pour l'ensemble de la population (4 pièces en moyenne pour 2,7 personnes dans le ménage). La situation des CIE, SIFE individuel, contrat de qualification et apprentis est toutefois meilleure que celle des ménages sous le seuil de pauvreté (Driant, Rieg, 2004). Ces derniers comptent 1,2 pièce par personne en moyenne (3 personnes pour 3,6 pièces).

TABLEAU 3.3  
TAILLE DES LOGEMENTS EN 2003

	SIFE co	SIFE ind.	CES	CIE	CQ	App.	Trace
<b>Ensemble des anciens bénéficiaires</b>							
Nombre moyen de personnes par ménage	3	2,8	2,8	2,9	2,5	2,9	3,2
Nombre moyen de pièces dans le logement	3,6	3,8	3,5	3,7	3,4	3,7	3,4
Nombre moyen de pièces par personne	1,2	1,4	1,3	1,3	1,4	1,3	1,1
<b>Pour ceux qui ont déménagé depuis la sortie du dispositif</b>							
Nombre moyen de personnes par ménage	2,7	2,2	2,6	2,7	2	2,1	2,3
Nombre moyen de pièces dans le logement	3	2,9	3,0	3,5	2,8	3	2,7
Nombre moyen de pièces par personne	1,1	1,3	1,2	1,3	1,4	1,4	1,2

Lecture : En 2003, le nombre moyen de personnes habitant dans le logement des anciens stagiaires de SIFE collectifs s'élève à 3, tandis que le logement compte en moyenne 3,6 pièces, soit 1,2 pièce par personne en moyenne.

Source : Dares, Panel des bénéficiaires de politique d'emploi

Les personnes isolées sont peu nombreuses parmi les anciens bénéficiaires (tableau 3.4) comparé à la population française où une personne sur trois vit seule (Cristofari, Labarthe, 2001). Cet écart est en partie dû à l'âge, l'isolement touchant surtout les personnes de 65 ans ou plus, alors que les bénéficiaires de politiques d'emploi sont des personnes en âge de travailler (15-64 ans).

TABLEAU 3.4  
SITUATION FAMILIALE ET ISOLEMENT EN 2003

	SIFE co		SIFE ind.		CES		CIE		CQ		App.		Trace	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
<b>Familles monoparentales</b>	<b>5</b>	<b>21</b>	<b>5</b>	<b>15</b>	<b>4</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>9</b>
<b>Ménages d'une personne</b>	<b>23</b>	<b>13</b>	<b>31</b>	<b>14</b>	<b>25</b>	<b>13</b>	<b>18</b>	<b>11</b>	<b>23</b>	<b>22</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>16</b>
moins de 26 ans	22	11	49	23	17	12	19	9						
26 à 49 ans	25	11	29	10	27	11	18	7						
50 ans ou plus	13	35	28	42	31	23	16	33						

Lecture : En 2003, parmi les hommes anciens stagiaires de SIFE collectifs, 5 % étaient père célibataire avec au moins un enfant à charge (respectivement 21 % étaient mère célibataire) ; 23 % des hommes passés par ce même stage vivaient seuls dans leur logement.

Source : Dares, panel des bénéficiaires de politique d'emploi

Pour chaque dispositif, les familles monoparentales sont à peine plus nombreuses en 2003 que dans la période précédant l'entrée. Cette situation touche particulièrement les femmes ayant effectué un stage SIFE collectif. Les jeunes issus du programme Trace sont davantage concernés que ceux des autres dispositifs.

### 3.2 Les conditions de transports s'améliorent, mais une partie des jeunes connaît toujours des difficultés

L'accès aux moyens de transports apparaît souvent comme une condition importante de l'accès à l'emploi. Dans un contexte d'augmentation de la distance domicile travail (Talbot, 2004), du fait du positionnement des activités économiques à proximité des grands axes de circulation, les personnes

<sup>14</sup> Source Insee, Enquête Logement 2002, ménages dont la personne de référence est âgée de 15 à 64 ans.

sans véhicule personnel ou permis de conduire se trouvent désavantagées. Selon une enquête de l'ANPE auprès d'employeurs, les emplois pour lesquels il y a des difficultés de recrutements nécessitent dans 57 % des cas d'avoir une voiture pour venir travailler (Zenda, 2001). Dans des secteurs comme l'hôtellerie ou la restauration, les horaires sont souvent peu compatibles avec ceux des réseaux de transport en commun (Grando, 2002).

Or l'acquisition, l'usage et l'entretien d'un véhicule, notamment automobile, représentent un coût annuel supérieur à 3500 € qui pèse fortement sur les ménages à bas revenus (Orfeuil, 2002). Ces ménages tendent alors à se déplacer moins loin et plus lentement. Les enquêtes montrent, en effet, que s'ils ont des temps de transports équivalents aux ménages aux revenus moyens ou élevés, ils ont recours à des modes de transports moins rapides (transports en commun, marche à pied, vélo).

Entre 12 % et 24 % des bénéficiaires de politiques de l'emploi déclarent avoir connu des problèmes de transport avant l'entrée en contrat. Trois ans après le passage en dispositif, la grande majorité d'entre eux n'en fait plus état (tableau 3.5). La majorité de ceux qui déclarent des problèmes de transports en 2003 n'en avait pas avant l'entrée en dispositif. A l'exception des jeunes suivis par Trace, cette difficulté apparaît plus ponctuelle et plus réversible que d'autres difficultés matérielles de conditions de vie.

TABLEAU 3.5  
REDUCTION DES DIFFICULTES DE DEPLACEMENT

	SIFE co	SIFE ind.	CES	CIE	CQ	App.	Trace
Problèmes de transports avant l'entrée	21	13	24	13	12	16	50
<i>Dont qui n'en ont plus en 2003</i>	<i>15</i>	<i>11</i>	<i>17</i>	<i>9</i>	<i>10</i>	<i>13</i>	<i>34</i>
Problèmes de transports en 2003	14	9	17	9	8	8	24
<i>Dont qui en avaient déjà avant l'entrée</i>	<i>6</i>	<i>2</i>	<i>7</i>	<i>4</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>16</i>

Lecture : 24 % des bénéficiaires de CES avaient des difficultés de transports avant l'entrée, 15 % n'en avaient plus en 2003 ; 17 % déclarent des difficultés dans ce domaine en 2003, 7 % les subissaient déjà avant l'entrée.

Source : Dares, Panel des bénéficiaires de politique d'emploi

Le principal motif de difficulté est l'absence de véhicule personnel, voire de permis de conduire pour les jeunes. Le prix trop élevé des transports publics ou du carburant n'est mentionné que par une faible minorité des personnes. Les problèmes d'inadaptation du réseau de transport public (fréquence, horaires) ou de l'éloignement du lieu d'habitation des emplois occupés ou recherchés sont également peu mis en avant. Les bénéficiaires qui habitent dans des communes rurales ne signalent pas plus de difficultés que ceux qui habitent en zone urbaine.

TABLEAU 3.6  
BENEFICIE D'UNE AIDE FINANCIERE OU MATERIELLE POUR SES DEPLACEMENTS

SIFE co	SIFE ind.	CES	CIE	CQ	App.	Trace
15	13	10	7	5	12	11

Champ : Personnes sans emploi à la date de l'enquête, hors formation, préretraite ou retraite.

Lecture : 15 % des personnes entrées dans un stage SIFE collectif, sans emploi en 2003, déclarent bénéficier d'une aide financière ou matérielle pour leurs déplacements.

Source : Dares, Panel des bénéficiaires de politique d'emploi

Parmi les personnes à la recherche d'un emploi en 2003, seul un petit nombre déclare bénéficiaire d'une aide financière (allocation, tarif réduit...) ou matérielle (prêt de véhicule) pour ses déplacements : de 5 % après un CQ à 15 % pour les anciens stagiaires de SIFE collectif (tableau 3.6). Dans ce cas, malgré l'aide reçue, ces demandeurs d'emploi éprouvent souvent davantage de difficultés que ceux qui ne bénéficient d'aucune aide. Les personnes en formation en 2003

bénéficient plus souvent (un tiers des cas) de ce type d'aides et ont moins de problèmes de transports.

Une proportion importante d'anciens bénéficiaires de contrat aidé a pu acquérir un véhicule dans les trois années qui ont suivi la sortie. De nombreux jeunes issus de l'apprentissage ou passés en Trace ont profité de cette période pour obtenir leur permis de conduire (tableau 3.7). Cependant 25 % des bénéficiaires issus du programme Trace et 15 % des jeunes passés par un CES ou un SIFE collectif déclarent subir des difficultés de transports en 2003, ce qui est confirmé par une moindre possession de véhicule.

TABLEAU 3.7  
POSSESSION D'UN MOYEN DE TRANSPORT ET/OU DU PERMIS DE CONDUIRE

	SIFE co	SIFE ind.	CES	CIE	CQ	App.	Trace
<b>En possède un en 2003</b>	<b>77</b>	<b>85</b>	<b>70</b>	<b>88</b>	<b>89</b>	<b>86</b>	<b>64</b>
<i>dont en avait déjà avant l'entrée</i>	<i>67</i>	<i>78</i>	<i>57</i>	<i>79</i>	<i>67</i>	<i>42</i>	<i>32</i>
<b>N'en possède pas en 2003</b>	<b>23</b>	<b>15</b>	<b>30</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>36</b>
<i>dont n'en avait pas avant</i>	<i>18</i>	<i>12</i>	<i>67</i>	<i>81</i>	<i>82</i>	<i>78</i>	<i>29</i>
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100
<b>Permis de conduire obtenu avant l'entrée</b>	<b>76</b>	<b>88</b>	<b>68</b>	<b>87</b>	<b>78</b>	<b>43</b>	<b>32</b>
Permis obtenu depuis l'entrée	6	4	7	5	15	45	29
N'a toujours pas de permis en 2003	18	8	25	8	7	12	39
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100

Lecture : 77 % des anciens SIFE collectif possèdent un moyen de transport en 2003, dont 67 % en possédaient déjà un avant l'entrée ; 23 % ne possède aucun moyen de transport en 2003.

Source : Dares, Panel des bénéficiaires de politique d'emploi

Les problèmes de transports sont très peu mentionnés par les personnes qui viennent de passer plus de vingt mois en emploi (tableau 3.8, page suivante) : celles qui possédaient un véhicule avant l'entrée en dispositif connaissent plus souvent des parcours dominés par l'emploi tandis que celles qui n'en avaient pas semblent davantage marqués par le chômage. De même, celles qui étaient titulaires du permis de conduire avant l'entrée en dispositif ont connu des trajectoires professionnelles plus favorables que ceux qui ne l'avaient pas.

TABLEAU 3.8  
TRAJECTOIRE PROFESSIONNELLE ET PROBLEMES DE TRANSPORTS

	<i>en %</i>						
	SIFE co	SIFE ind.	CES	CIE	CQ	App.	Trace
<b>Au moins 20 mois en emploi</b>	<b>58</b>	<b>66</b>	<b>57</b>	<b>80</b>	<b>92</b>	<b>89</b>	<b>23</b>
A des problèmes de transports en 2003	10	7	11	6	7	7	14
A toujours eu un véhicule	73	81	60	82	68	43	44
Possède un véhicule en 2003 mais pas avant	11	5	15	9	22	45	27
Ne possède pas de véhicule en 2003	16	13	26	9	9	12	29
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100
Déjà titulaire du permis de conduire avant	81	89	71	88	79	45	43
Permis de conduire en 2003 mais pas avant	5	5	8	5	14	46	24
Pas de permis en 2003	14	6	21	6	7	10	32
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100
<b>Au moins 20 mois de chômage</b>	<b>30</b>	<b>25</b>	<b>30</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>11</b>
A des problèmes de transports en 2003	23	14	28	27	9	18	40
A toujours eu un véhicule	58	71	26	60	49	20	21
Possède un véhicule en 2003 mais pas avant	8	6	13	11	23	40	27
Ne possède pas de véhicule en 2003	33	23	61	29	28	39	52
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100
Déjà titulaire du permis de conduire avant	67	85	65	80	60	15	29
Permis de conduire en 2003 mais pas avant	6	0	4	3	27	42	23
Pas de permis en 2003	27	15	31	17	13	43	48
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100
<b>Au moins 20 mois en inactivité</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
A des problèmes de transports en 2003	12	10	29	24	17	14	43
A toujours eu un véhicule	56	85	7	71	51	31	21
Possède un véhicule en 2003 mais pas avant	8	5	8	9	15	52	40
Ne possède pas de véhicule en 2003	36	10	84	20	34	17	39
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100
Déjà titulaire du permis de conduire avant	71	100	69	85	67	30	35
Permis de conduire en 2003 mais pas avant	9	0	6	4	12	54	22
Pas de permis en 2003	20	0	25	12	21	16	43
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100

Lecture : Pour les anciens salariés de CES dont la trajectoire après la sortie est dominée par l'emploi (soit 57 % des anciens CES), 11 % déclarent des problèmes de transports en 2003, 60 % possèdent un véhicule en 2003 et en avaient un avant l'entrée, 71 % étaient déjà titulaires du permis de conduire avant l'entrée.

Source : Dares, Panel des bénéficiaires de politique d'emploi

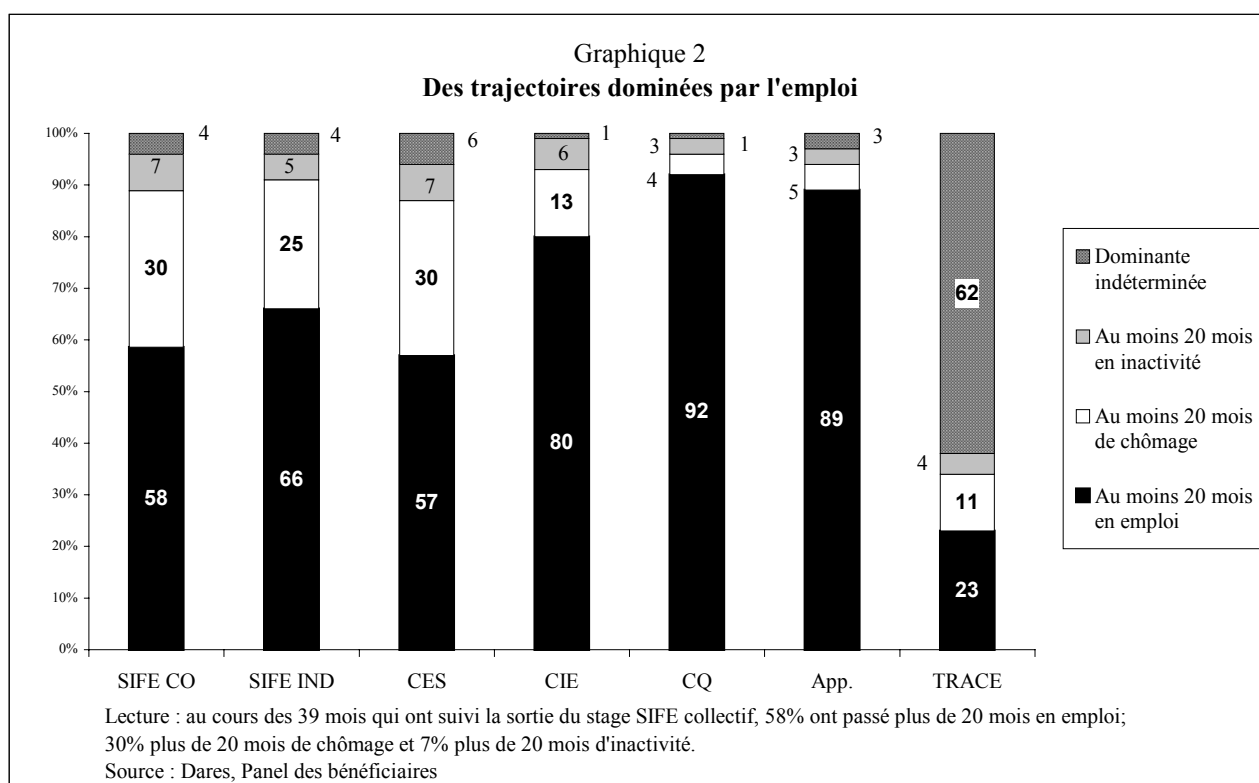


## 4. INSERTION PROFESSIONNELLE ET PROGRESSION DU NIVEAU DE VIE

### 4.1 Une amélioration des conditions de vie étroitement liée à la réussite professionnelle

Activité professionnelle et dynamique des revenus sont étroitement liés, comme le montrent les travaux menés sur l'ensemble de la population (Breuil-Genier, 2001) ou les chômeurs (Canceill, Huyghes-Despointes, 2002). Ce constat reste vrai pour les anciens bénéficiaires de contrat aidé : après la sortie de contrat aidé, le revenu du ménage s'améliore d'autant plus que l'insertion professionnelle est réussie.

En 2003, une majorité des bénéficiaires occupe un emploi, essentiellement un emploi non aidé, en CDI le plus souvent (Berger et alii, 2004). Malgré les écarts entre les dispositifs et les populations, l'évolution de la trajectoire professionnelle doit être prise en compte de manière globale, de façon à apprécier la durabilité du retour à l'emploi. De ce point de vue, le recours à la seule catégorie CDI, surtout dans une mise en perspective de la trajectoire des conditions de vie, apparaît restrictif, en particulier pour les jeunes (Lochet, 1997). C'est pourquoi, ce sont des indicateurs de durée cumulée en emploi, en recherche d'emploi et en inactivité dans les 39 mois qui suivent la sortie des dispositifs qui sont mobilisés ici, à partir des calendriers mensuels d'activité de janvier 2000 à mars 2003.



Dans les mois qui suivent la sortie, les situations d'emploi prédominent largement pour les jeunes passés par un CIE ou un contrat en alternance : près de sept jeunes sur dix occupent continûment un emploi dans les 39 mois qui suivent la fin du CIE ou du contrat de qualification, ces contrats fonctionnant selon une logique de pré-recrutement. Le parcours des bénéficiaires du programme Trace est, en revanche, marqué par l'instabilité (graphique 2, page précédente). Dans les dispositifs généralistes, l'insertion est plus difficile pour les CES ou les SIFE collectifs : plus de 30 % se retrouvent dans des trajectoires dominées par le chômage ou l'inactivité alors que cela ne touche qu'un CIE sur cinq.

TABLEAU 4.1  
TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES ET SITUATION FINANCIERE

*en euros*

	au moins 20 mois en emploi	au moins 20 mois au chômage	au moins 20 mois en inactivité
<b>Revenu médian par UC en 2003*</b>			
SIFE Collectif	915	551	762
SIFE Individuel	1 118	762	826
Contrat Emploi Solidarité (CES)	871	564	667
Contrat Initiative Emploi (CIE)	1 089	833	871
Contrat de Qualification (CQ)	1 296	762	1 016
Contrat d'apprentissage	1 118	631	1 016
Trace	884	400	593
<b>Augmentation médiane du revenu par UC*</b>			
SIFE Collectif	318	104	159
SIFE Individuel	387	76	149
Contrat Emploi Solidarité (CES)	407	116	227
Contrat Initiative Emploi (CIE)	446	242	199
Contrat de Qualification (CQ)	864	455	799
Contrat d'apprentissage	1 000	462	838
Trace	...	...	...

\* : Pour les jeunes qui habitent chez leurs parents, seuls les revenus du jeune sont pris en compte.

... : Données non disponibles

Lecture : Après un CIE, la moitié des bénéficiaires ayant passé au moins 20 mois en emploi ont un niveau de vie par UC supérieur ou égal à 1089 euros avec une hausse supérieure ou égale à 446 euros.

Source : Dares, Panel des bénéficiaires de politiques d'emploi

Les personnes ayant majoritairement été en emploi ont des niveaux de vie nettement plus élevés que celles restées longtemps au chômage. Leurs ressources ont également beaucoup augmenté (tableau 4.1). En 2003, leurs propres revenus salariaux représentent plus de la moitié des ressources du ménage. Or comme la majorité de ceux qui sont en emploi ont un niveau de salaire qui leur permet d'échapper à la pauvreté monétaire (tableau 4.2), on a là un facteur favorable à une amélioration du niveau de vie. Néanmoins le phénomène des travailleurs pauvres est relativement répandu parmi les anciens bénéficiaires : de 7 % après un SIFE individuel (9 % pour le CIE) à 17 % après un CES (14 % pour le SIFE collectif), contre 6 % dans l'ensemble de la population (Hourriez et *alii*, 2001).

TABLEAU 4.2  
SALAIRE MENSUEL NET MEDIAN EN 2003

*en euros*

SIFE co	SIFE ind.	CES	CIE	CQ	App.	Trace
926	1 067	838	1 067	1 200	1 100	866

Lecture : Le salaire net mensuel déclaré en 2003 s'élève à 926 euros pour les anciens SIFE collectif.

Source : Dares, Panel des bénéficiaires de politique d'emploi

## 4.2 Une progression du niveau de vie liée aux évolutions de la situation familiale

Les bénéficiaires dont la trajectoire professionnelle après dispositif a été dominée par le chômage ou l'inactivité ont aussi majoritairement un niveau de vie qui progresse : 67 % après un SIFE collectif et 60 % après un CES. Pour la plupart, la progression dépasse 100 euros et mêmes 200 euros pour les parcours d'inactivité. Plusieurs facteurs sont susceptibles d'expliquer l'amélioration des niveaux de vie des personnes dont la trajectoire est dominée par le chômage ou l'inactivité :

**Pour les anciens stagiaires de SIFE collectif**, avoir de faibles ressources financières avant l'entrée en stage favorise, toutes choses égales par ailleurs, la progression ultérieure du niveau de vie (annexe 4<sup>15</sup>). La situation professionnelle et familiale de 2003 joue aussi un rôle : être en emploi en 2003 augmente significativement la probabilité de connaître une hausse de son niveau de vie en 2003, par rapport à la situation précédant l'entrée. A trajectoire professionnelle identique, un conjoint en emploi ou le départ d'un enfant du foyer ont aussi des effets positifs sur l'évolution du niveau de vie. Celui-ci s'améliore ainsi pour 86 % des bénéficiaires de SIFE collectif à la trajectoire dominée par le chômage lorsqu'un enfant n'est plus à la charge du ménage. Enfin, les personnes âgées de 50 ans ou plus à l'entrée en contrat aidé connaissent plus fréquemment une hausse de leur niveau de vie. Celle-ci est peut-être liée à la moindre dégressivité des allocations chômage ou à un passage en retraite ou préretraite, le contrat aidé ayant pu permettre d'acquérir les droits qui faisaient défaut ou d'attendre avant de remplir les critères d'éligibilité à ces mesures.

**Pour les anciens salariés de CES** à la trajectoire marquée par le chômage ou l'inactivité, la progression du niveau de vie est moins probable lorsque le salarié est en couple sans enfant. Le départ d'un enfant du foyer ou une naissance depuis l'entrée en CES ont aussi un effet négatif sur le la progression du niveau de vie, l'évolution des prestations familiales n'étant vraisemblablement suffisante pour compenser la variation de personnes à charge. La situation financière avant l'entrée et l'âge n'ont en revanche pas d'impact significatif sur l'évolution du niveau de vie.

Par ailleurs, les trajectoires professionnelles postérieures au contrat aidé sont influencées, plus ou moins fortement, par le parcours avant l'entrée en dispositif. Les personnes dont la vie professionnelle avant le contrat était dominée par l'emploi se retrouvent très majoritairement dans des trajectoires post-dispositif marquées par l'emploi (tableau 4.3, page suivante). A l'opposé, celles qui n'avaient jamais occupé d'emploi se retrouvent davantage au chômage ou en inactivité. L'influence du parcours professionnel antérieur est toutefois peu marquée pour les anciens salariés de CIE.

Une corrélation s'observe également entre le parcours antérieur et les conditions de vie. Le risque de pauvreté monétaire en 2003 est inférieur pour les personnes les plus insérées professionnellement avant l'entrée en dispositif (et inversement pour les personnes qui n'avaient connu que le chômage). La possession d'un moyen de transport et/ou du permis de conduire avant l'entrée est plus fréquemment associée à des trajectoires professionnelles dominées par l'emploi (tableau 3.8, page 24).

---

<sup>15</sup> L'analyse n'a pas été conduite sur les autres dispositifs car les trajectoires dominées par le chômage ou l'inactivité ne concernent qu'une faible proportion de personnes (CIE, CQ, Apprentissage ou Trace) ou parce que la taille de l'échantillon des personnes interrogées ne permet pas d'effectuer cette régression (SIFE individuel).

TABLEAU 4.3  
PARCOURS PROFESSIONNEL AVANT L'ENTREE ET APRES LE DISPOSITIF

en %

	SIFE co	SIFE ind.	CES	CIE	CQ	App.	Trace*
<b>Emploi régulier puis chômage avant l'entrée en contrat</b>	<b>25</b>	<b>38</b>	<b>22</b>	<b>39</b>	<b>25</b>	<b>17</b>	
... dont trajectoire dominée par l'emploi	65	75	67	81	97	93	
... dont trajectoire dominée par le chômage	26	18	20	12	2	4	
... dont trajectoire dominée par l'inactivité	7	3	10	6	1	0	
<b>Emploi instable et chômage avant l'entrée en contrat</b>	<b>37</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>36</b>	<b>14</b>	<b>5</b>	<b>51</b>
... dont trajectoire dominée par l'emploi	62	65	57	80	89	78	26
... dont trajectoire dominée par le chômage	29	26	32	12	7	9	10
... dont trajectoire dominée par l'inactivité	5	6	5	6	4	5	3
<b>N'a jamais vraiment occupé d'emploi avant l'entrée en contrat</b>	<b>37</b>	<b>24</b>	<b>40</b>	<b>25</b>	<b>62</b>	<b>78</b>	<b>49</b>
... dont trajectoire dominée par l'emploi	50	54	52	78	90	88	20
... dont trajectoire dominée par le chômage	35	37	34	16	4	5	11
... dont trajectoire dominée par l'inactivité	10	5	8	4	4	4	5

\* : 62 % des jeunes passés par le programme Trace ont des trajectoires indéterminées après ; aucun n'avait connu d'emploi régulier avant d'entrer dans le programme.

Lecture : 22 % des anciens CES ont connu un parcours professionnel avant l'entrée marqué par l'emploi régulier puis le chômage. Parmi eux, 67 % ont une trajectoire professionnelle depuis la sortie comprenant au moins 20 mois passés en emploi, 20 % une trajectoire comptant au moins 20 mois de chômage, 10 % au moins 20 mois d'inactivité. Le total n'atteint pas 100 en raison des trajectoires indéterminées et des non réponses.

Source : Dares, Panel des bénéficiaires de politique d'emploi

### 4.3 Contrat aidé et amélioration de la situation financière : une opinion influencée par la qualité de l'insertion professionnelle

Une fois sur deux après un stage et plus de deux fois sur trois après un contrat aidé, les personnes ayant connu des trajectoires dominées par l'emploi estiment que le dispositif a joué un rôle favorable sur l'amélioration de leur situation financière (tableau 4.4). A contrario, quand leur parcours est dominé par le chômage ou l'inactivité, ces opinions sont moins nombreuses voire minoritaires : 45 % en SIFE collectif, 24 % en SIFE individuel.

TABLEAU 4.4  
LE PASSAGE PAR LE DISPOSITIF A PERMIS D'AMELIORER LA SITUATION FINANCIERE

en %

	SIFE co	SIFE ind.	CES	CIE	CQ	App.	Trace
Au moins 20 mois en emploi	53	51	67	66	71	79	50
Au moins 20 mois au chômage ou en inactivité	45	24	61	57	62	59	37

Lecture : Parmi ceux qui ont une trajectoire professionnelle depuis la sortie comprenant au moins 20 mois passés en emploi, 53 % des anciens SIFE collectif disent que le passage par le dispositif a permis d'améliorer la situation financière, contre 45 % de ceux qui ont une trajectoire dominée par le chômage ou l'inactivité.

Source : Dares, Panel des bénéficiaires de politique d'emploi

## **5. LES CONDITIONS DE VIE DES BENEFICIAIRES DE CES, CIE ET SIFE COLLECTIF COMPAREES A CELLES DE GROUPES « TEMOIN »**

L'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires de contrat aidé est-elle imputable au passage dans un dispositif de politique d'emploi ? Pour répondre à cette question, il est nécessaire de comparer la situation des bénéficiaires à celles de populations « témoin » présentant les mêmes caractéristiques mais n'étant pas passées par un dispositif (Charpail et *alii*, 2005).

Dans le cadre du panel de la DARES, une population de demandeurs d'emploi a été interrogée selon le même protocole d'enquête que les bénéficiaires (cf. annexe 1). Ces individus étaient éligibles aux CES, CIE ou SIFE collectifs au moment de l'entrée des bénéficiaires mais sont restés au chômage. Pour les trois dispositifs, il est ainsi possible de construire trois groupes témoins<sup>16</sup>. Si ces témoins sont sélectionnés à partir d'une batterie de critères observables<sup>17</sup>, il subsiste néanmoins des facteurs d'hétérogénéité non observables susceptibles d'influencer l'accès au dispositif (« biais de sélection »). Il s'agit donc moins ici de mesurer l'efficacité du passage par le dispositif sur les conditions de vie, que d'étudier les conditions initiales au sein des deux populations et leur évolution.

### **5.1 Les bénéficiaires du CIE : des conditions de vie proches au départ, meilleures trois ans après la fin de l'aide**

Le niveau de vie des personnes entrées en CIE fin 1997 ou fin 1998 a progressé plus rapidement que celui des non bénéficiaires d'âge, de sexe, d'ancienneté de chômage et de niveau de formation comparables (tableau 5.1, page suivante). Proches des non bénéficiaires avant l'entrée en mesure, les anciens salariés de CIE ont des niveaux de vie nettement plus élevés en 2003 et sont beaucoup moins touchés par la pauvreté. Leur situation financière s'est davantage améliorée que celle des témoins.

En termes de conditions de vie, les bénéficiaires de CIE se trouvent dans des situations comparables à celles des individus de groupe témoin avant l'entrée (tableau 5.2, page suivante). Ils déclarent toutefois moins de difficultés de transports. Ils sont en effet plus nombreux à posséder un véhicule et à être titulaire du permis de conduire. Les conditions de logement (taille du logement et nombre de personnes dans le ménage) des deux populations sont semblables.

Pour les CIE longs (CDI ou CDD de 24 mois), la situation en 2003 apparaît légèrement meilleure comparativement aux témoins. Pour les CIE d'un an, les conditions de vie ne sont pas meilleures

---

<sup>16</sup> Les bénéficiaires qui n'étaient pas inscrits à l'ANPE avant l'entrée ont été écartés. On rappelle que les revenus des parents ne sont pas pris en compte quand les jeunes vivent chez leurs parents. Or, il est possible que ces situations ne soient pas homogènes dans les groupes de bénéficiaires et de témoins. C'est pourquoi, la comparaison des niveaux de vie n'a pas été menée sur les individus de moins de 26 ans.

<sup>17</sup> Les réponses des bénéficiaires et des individus du groupe témoin ont été redressées en fonction du sexe, de l'âge, du niveau de formation et de la période d'entrée en dispositif (ainsi que de l'ancienneté de chômage pour les CIE et leurs témoins).

que celle des individus du groupe témoin. Ils déclarent même plus souvent rencontrer des problèmes de transports. Cette différence entre CIE à durée courte et CIE long était déjà apparue dans l'analyse du retour à l'emploi (Berger, 2003).

TABLEAU 5.1  
LE CIE : UNE MESURE EFFICACE POUR L'ACCROISSEMENT DU NIVEAU DE VIE

Période d'entrée en dispositif	1997			1998		
	CIE	Témoins	diff.	CIE	Témoins	diff.
<b>Situation du ménage avant l'entrée</b>						
Proportion de revenus inférieurs au seuil de pauvreté	45	45	0	41	49	-8
Proportion de revenus supérieurs à 1 100 €	12	15	-3	11	12	-1
Niveau de vie médian par UC ( <i>en euros</i> )	610	653	-43	610	589	21
<b>Situation du ménage en 2003</b>						
Proportion de revenus inférieurs au seuil de pauvreté	15	29	-14	20	30	-10
Proportion de revenus supérieurs à 1220 €	31	24	7	26	16	10
Niveau de vie médian par UC ( <i>en euros</i> )	1 050	915	135	944	826	118
Ménages avec amélioration du niveau de vie	76	63	13	74	68	6
Montant médian de la hausse du niveau de vie (en €)	383	208	175	266	150	116
<b>Opinion sur la situation du ménage en 2003</b>						
« Vous êtes à l'aise »	5	4	+1	5	3	+2
« ça va »	24	23	+1	26	24	+2
« c'est juste, il faut faire attention »	51	43	+8	55	49	+6
« Vous y arrivez difficilement »	16	22	-6	10	20	-10
« Vous ne pouvez pas y arriver sans faire de dette »	4	7	-3	4	4	0
Ne sait pas	1	1	0	0	0	0
Total	100	100		100	100	

Lecture : 45 % des ménages des individus entrés en CIE fin 1997 étaient pauvres avant, de même que les ménages des individus au chômage fin 1997 ayant des caractéristiques comparables. La moitié de ces bénéficiaires de CIE avait un niveau de vie par UC supérieur ou égal à 610 euros, quand la moitié des individus du groupe témoin gagnait 653 euros ou plus, soit une différence de 43 euros à l'avantage du groupe témoin.

Champ : Bénéficiaires et non-bénéficiaires âgés de 26 ans ou plus et inscrits à l'ANPE à l'entrée

Source : Dares, Panel des bénéficiaires de politique d'emploi

TABLEAU 5.2  
LE CIE : DES CONDITIONS DE VIE SEMBLABLES A CELLES DES INDIVIDUS DU GROUPE TEMOIN

Période d'entrée en dispositif	1997			1998		
	CIE	Témoins	diff.	CIE	Témoins	diff.
<b>Situation du ménage avant l'entrée</b>						
Problème de santé ou handicap	13	14	-1	12	12	0
Propriétaire ou accédant à la propriété	32	31	+1	31	31	0
Problèmes de transports	13	19	-6	12	18	-6
Possède un moyen de transport	83	78	+5	81	76	+5
Titulaire du permis de conduire	87	83	+4	88	81	+7
<b>Situation du ménage en 2003</b>						
Problème de santé ou handicap	18	20	-2	17	17	0
Déménagement depuis 2000	27	23	+4	16	21	-5
Propriétaire ou accédant à la propriété	42	38	+4	36	38	-2
Problèmes de transports	9	12	-3	13	9	+4
Possède un moyen de transport	88	93	+5	83	81	+2
Titulaire du permis de conduire	92	88	+4	89	85	+4

Lecture : 12 % des individus entrés en CIE fin 1998 avaient un problème de santé ou un handicap avant, de même que les individus au chômage fin 1998 ayant des caractéristiques comparables.

Champ : Bénéficiaires et non-bénéficiaires inscrits à l'ANPE à l'entrée

Source : Dares, Panel des bénéficiaires de politique d'emploi

Globalement, l'amélioration est plus forte pour les bénéficiaires de CIE que pour les témoins, ce qui laisse penser que le dispositif a un effet favorable sur les conditions de vie. La mise en œuvre d'une méthode de correction des biais de sélection permettrait de confirmer ce constat.

## 5.2 Les bénéficiaires du CES : des conditions de vie dégradées au départ, qui le restent trois ans après la sortie

Avant l'entrée en mesure, la situation financière des anciens salariés de CES était plus dégradée que celle des témoins aux caractéristiques identiques (tableau 5.3). Toutefois, le niveau de vie des CES progresse un peu plus que celui des demandeurs d'emploi du groupe témoin. En 2003, leur niveau de vie reste cependant inférieur et les CES vivant sous le seuil de pauvreté sont plus nombreux que dans la population témoin. De même, les bénéficiaires sont moins nombreux dans le haut de la distribution des revenus (revenus supérieurs au niveau de vie médian de la population française, soit 1100 euros en 1998 et 1220 euros en 2003, d'après nos estimations). Parmi les bénéficiaires de CES, ceux ayant effectué des CES d'un an sont dans une posture moins défavorable.

TABLEAU 5.3  
LE CES : UNE SITUATION FINANCIERE NETTEMENT PLUS DEGRADEE AVANT L'ENTREE

période d'entrée en dispositif	1997			1998			1999		
	CES	Tém.	diff.	CES	Tém.	diff.	CES	Tém.	diff.
<i>en %</i>									
<b>Situation du ménage avant l'entrée</b>									
Proportion de revenus inférieurs au seuil de pauvreté	67	45	22	61	48	13	70	43	27
Proportion de revenus supérieurs à 1100 €	5	13	-8	3	9	-6	5	11	-6
Niveau de vie médian par UC ( <i>en €</i> )	457	653	-196	508	610	-102	441	653	-212
<b>Situation du ménage en 2003</b>									
Proportion de revenus inférieurs au seuil de pauvreté	36	29	7	31	31	0	40	30	10
Proportion de revenus supérieurs à 1220 €	11	22	-11	12	16	-5	10	22	-12
Niveau de vie médian par UC ( <i>en €</i> )	748	915	-167	762	847	-85	720	889	-169
Ménages avec amélioration du niveau de vie	69	64	5	68	69	-1	67	66	1
Montant médian de la hausse du niveau de vie ( <i>en €</i> )	241	204	37	286	178	108	225	183	42
<b>Opinion sur la situation du ménage en 2003</b>									
« Vous êtes à l'aise »	4	5	-1	5	3	+2	4	4	0
« ça va »	19	23	-4	18	21	-3	24	21	+3
« c'est juste, il faut faire attention »	48	46	+2	49	51	-2	38	45	-7
« Vous y arrivez difficilement »	22	20	+2	22	20	+2	26	24	+2
« Vous ne pouvez pas y arriver sans faire de dette »	7	5	+2	4	4	0	8	6	+2
NSP	1	1	0	1	0	+1	1	1	0
Total	100	100		100	100		100	100	

Lecture : 67 % des ménages des individus entrés en CES fin 1997 étaient pauvres avant, pour 45 % des ménages des individus au chômage fin 1997 ayant des caractéristiques comparables. Le taux de pauvreté des bénéficiaires était ainsi supérieur de 22 points à celui du groupe témoin. La moitié des bénéficiaires de CES avait un niveau de vie par UC supérieur ou égal à 457 euros, soit une différence de 196 € à l'avantage du groupe témoin.

Champ : Bénéficiaires et non-bénéficiaires âgés de 26 ans ou plus et inscrits à l'ANPE à l'entrée

Source : Dares, Panel des bénéficiaires de politique d'emploi

Ces résultats semblent indiquer l'existence de mécanismes de sélection à l'entrée dans les contrats aidés, au-delà des critères administratifs d'éligibilité. En effet, l'accès aux dispositifs est le résultat conjoint des stratégies de recrutement des employeurs, de celles des agents du service public de l'emploi ainsi que des comportements et représentations des individus (Charpail et *alii*, 2005). Les différences de situations initiales des individus recrutés en CES semblent indiquer la persistance d'un biais de sélection imparfaitement contrôlé par le choix des témoins : les bénéficiaires de CES se déclarent plus en difficultés que les demandeurs d'emploi d'âge, sexe et niveau de formation comparables (tableau 5.4, page suivante). Ils sont en moins bonne santé, sont moins souvent propriétaires de leur logement et ont davantage de problèmes de déplacements.

En 2003, la situation s'améliore pour les bénéficiaires de CES mais l'écart avec le groupe témoin reste important. Du point de vue des conditions de vie, les CES d'un an ne se détachent pas des autres CES. Sur la taille du logement et du ménage ou sur la discrimination ressentie, il n'y a pas de différence significative entre bénéficiaires et témoins.

TABLEAU 5.4  
LE CES : DES CONDITIONS PLUS DIFFICILES AVANT L'ENTREE ET QUI LE RESTENT EN 2003

Période d'entrée en dispositif	1997			1998			1999		
	CES	Tém.	diff.	CES	Tém.	diff.	CES	Tém.	diff.
<b>Situation du ménage avant l'entrée</b>									
Problème de santé ou handicap	21	14	+7	18	9	+9	15	11	+4
Propriétaire ou accédant à la propriété	29	38	-9	25	29	-4	18	24	-6
Problèmes de transports	21	20	+1	24	20	+4	27	20	+7
Possède un moyen de transport	65	75	-10	62	74	-12	71	76	-5
Titulaire du permis de conduire	70	80	-10	69	79	-10	72	81	-9
<b>Situation du ménage en 2003</b>									
Problème de santé ou handicap	31	22	+11	27	16	+11	27	18	+9
Déménagement depuis 2000	18	18	+0	30	24	+6	29	30	-1
Propriétaire ou accédant à la propriété	34	44	-10	31	37	-6	25	31	-6
Problèmes de transports	15	14	+1	18	11	+7	17	13	+4
Possède un moyen de transport	71	79	-8	68	79	-11	76	80	-4
Titulaire du permis de conduire	75	85	-10	75	83	-8	79	85	-6

Lecture : 21 % des individus entrés en CES fin 1997 avaient des problèmes de santé ou un handicap avant, pour 14 % des individus au chômage fin 1997 ayant des caractéristiques comparables.

Champ : Bénéficiaires et non-bénéficiaires inscrits à l'ANPE à l'entrée

Source : Dares, Panel des bénéficiaires de politique d'emploi

### 5.3 Les bénéficiaires de SIFE collectif : des conditions de vie plus difficiles que celles des demandeurs d'emploi

Avant l'entrée en stage, la situation financière des individus ayant effectué un SIFE collectif était plus dégradée que celle des demandeurs d'emplois ayant les mêmes caractéristiques d'âge, sexe et niveau de formation (tableau 5.5).

TABLEAU 5.5  
LE SIFE COLLECTIF : UN NIVEAU DE VIE PLUS DEGRADE AVANT L'ENTREE

Période d'entrée en dispositif	1999		
	SIFE co.	Témoins	diff.
<b>Situation du ménage avant l'entrée</b>			
Proportion de revenus inférieurs au seuil de pauvreté	62	43	19
Proportion de revenus supérieurs à 1100 €	3	11	-8
Niveau de vie médian par UC (en €)	495	635	-140
<b>Situation du ménage en 2003</b>			
Proportion de revenus inférieurs au seuil de pauvreté	37	30	7
Proportion de revenus supérieurs à 1220 €	12	22	-10
Niveau de vie médian par UC (en €)	762	900	-138
Proportion de ménages avec amélioration du niveau de vie	70	68	2
Montant médian de l'augmentation du niveau de vie (en €)	247	203	44
<b>Opinion sur la situation du ménage en 2003</b>			
« Vous êtes à l'aise »	2	4	-2
« ça va »	21	22	-1
« c'est juste, il faut faire attention »	44	45	-1
« Vous y arrivez difficilement »	26	22	+4
« Vous ne pouvez pas y arriver sans faire de dette »	8	6	+2
NSP	1	1	0
Total	100	100	

Lecture : 62 % des ménages des individus entrés en SIFE collectif au deuxième trimestre 1999 étaient pauvres avant, pour 43 % des ménages des individus au chômage à la même période ayant des caractéristiques comparables. Le taux de pauvreté des bénéficiaires était ainsi supérieur de 19 points à celui des témoins. 50% des bénéficiaires avaient un niveau de vie par UC supérieur ou égal à 495 euros, soit une différence de 140 euros à l'avantage du groupe témoin.

Champ : Bénéficiaires et non-bénéficiaires âgés de 26 ans ou plus et inscrits à l'ANPE à l'entrée

Source : Dares, Panel des bénéficiaires de politique d'emploi

Les individus entrants en stage SIFE sont nettement plus nombreux à avoir un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (+19 points par rapport à leurs témoins) et n'ont que marginalement



des revenus supérieurs à 1100 € (niveau de vie médian de l'ensemble de la population française). Leur niveau de vie est bien plus faible que celui des témoins (-158 euros).

En 2003, leur niveau de vie reste inférieur et la part de ceux qui vivent sous le seuil de pauvreté est supérieure à celle de la population témoin (+7 points). Les bénéficiaires sont également moins nombreux à se situer dans le haut de la distribution des revenus. Toutefois comme dans le cas des CES, mais cette fois-ci de façon nettement plus marquée, leur niveau de vie a progressé plus rapidement que celui du groupe témoin, mettant en évidence un phénomène de rattrapage, au moins pour le bas de l'échelle des rémunérations.

Là aussi, ces résultats nous confortent dans l'idée que, malgré les redressements effectués, la population des bénéficiaires de SIFE collectif a des caractéristiques assez différentes de celle des demandeurs d'emploi du groupe témoin, liées au processus de sélection à l'entrée dans le dispositif. Avant l'entrée les bénéficiaires de SIFE collectif sont ainsi plus nombreux à se déclarer en bonne santé, comme ayant des problèmes de transport et sont aussi moins souvent propriétaires de leur logement (tableau 5.6). En 2003, la situation s'améliore pour les anciens stagiaires de SIFE collectif mais l'écart avec les individus du groupe témoin reste important, voire ne se réduit pas.

TABLEAU 5.6  
LE SIFE COLLECTIF : DES CONDITIONS DE PLUS DIFFICILES AVANT L'ENTREE QUI LE RESTENT EN 2003  
en %

période d'entrée en dispositif	1999		
	SIFE co.	Tém.	diff.
<b>Situation du ménage avant l'entrée</b>			
Problème de santé ou handicap	20	11	+9
Propriétaire ou accédant à la propriété	21	29	-8
Problèmes de transports	24	18	+6
Possède un moyen de transport	60	77	-17
Titulaire du permis de conduire	69	81	-12
<b>Situation du ménage en 2003</b>			
Problème de santé ou handicap	29	18	+11
Déménagement depuis 2000	19	23	-4
Propriétaire ou accédant à la propriété	25	37	-12
Problèmes de transports	20	13	+7
Possède un moyen de transport	70	79	-9
Titulaire du permis de conduire	75	84	-9

Lecture : 20% des individus entrés en SIFE collectif au deuxième trimestre 1999 avaient un problème de santé ou un handicap avant l'entrée, pour 11% des individus au chômage à la même période ayant des caractéristiques comparables.

Champ : bénéficiaires et non-bénéficiaires inscrits à l'ANPE à l'entrée

Source : Dares, Panel des bénéficiaires de politique d'emploi

\* \* \*

Cette dichotomie entre la réussite des CIE et les résultats mitigés des CES et SIFE collectif doit-elle uniquement s'interpréter comme le signe d'un succès des emplois aidés dans le secteur marchand (cas du CIE mais aussi de l'apprentissage et du contrat de qualification) auxquels s'opposeraient des contrats du non marchand conduisant trop souvent à un enfermement dans l'emploi aidé ou l'instabilité des trajectoires ?

La comparaison avec les témoins, en faisant apparaître des différences importantes qui subsistent malgré les redressements entre chaque population, montre que les personnes qui entrent en CIE, en CES ou en SIFE collectif ne sont pas les mêmes malgré des critères d'éligibilité presque identiques. **La sélection à l'entrée est donc réelle et semble s'appuyer directement ou indirectement sur**

**les conditions de vie des individus.** En effet, les populations les moins en difficulté, les moins éloignées du marché du travail intègrent plus facilement les contrats du secteur marchand, alors que les contrats du secteur non marchand accueillent *a contrario* des populations connaissant d'énormes difficultés ce qui peut avoir une influence sur leur moindre retour à l'emploi. On mesure ainsi ici à quel point l'évaluation de ces dispositifs doit intégrer les conditions de vie et le contexte familial avant l'entrée. Les modélisations visant à corriger les biais de sélection ne doivent donc pas se fonder sur les seules catégories administratives ou sur la situation professionnelle avant l'entrée mais intégrer aussi des variables représentatives des conditions de vie.

## BIBLIOGRAPHIE

- Adjerad S., Defosseux M. (2005), « Les bénéficiaires du RMI dans les contrats aidés : un accès privilégié aux contrats emploi solidarité », *Premières synthèses*, n°06.1, février.
- Adjerad S., Klein T. (2004), *Politique de l'emploi et de cohésion sociale : quels enseignements pour l'évaluation ? Réflexions autour du RMI*, communication au 6<sup>ème</sup> colloque de la Société Française d'Evaluation, Bordeaux, 20 et 21 septembre.
- Algava E., Beque M. (2004), « Le vécu des attitudes intolérantes ou discriminatoires : des moqueries aux comportements racistes », *Etudes et résultats*, n°290, février
- Amar M., Amira S. (2003), « L'emploi des personnes handicapées ou ayant des problèmes de santé de longue durée », *Premières synthèses*, n°41.3, Octobre.
- Belleville-Pla A. (2004), « Les trajectoires professionnelles des bénéficiaires de minima sociaux », *Etudes et résultats*, n°320, juin.
- Berger E. (2003), « Le CIE : un retour durable à l'emploi », *Premières synthèses*, n°44.5, octobre.
- Berger E., Defosseux M., Even K., Fleuret A., Mas S., Sanchez R. (2004), « Les bénéficiaires des politiques de l'emploi, trois ans après la sortie d'un contrat aidé : entre consolidation professionnelle et réinstallation dans le chômage », *Premières synthèses*, n°32.1, Août.
- Breuil-Genier P. (2001), « Les variations des revenus individuels entre périodes de chômage et d'emploi », *Economie et statistique*, n°348.
- Breuil-Genier P., Ponthieux S., Zoyem J-P. (2001), « Profils sur le marché du travail et caractéristiques familiales des actifs pauvres », *Economie et statistique*, n°349-350.
- Brunet F., Goux D., Thiesset C. (2001), « Le chômage au sein des ménages », *Insee Première*, n°775, Mai.
- Canceill G., Huygues-Despointes H. (2002), « Passage par le chômage et dynamique des revenus », *Premières synthèses*, n°04.3, Janvier.
- Charpail C., Klein T., Zilberman S. (2005), « Evaluation des politiques de l'emploi », *Document d'études*, Dares, n°95, février.
- Clément M. (2004), « Les bénéficiaires du RMI non inscrits à l'ANPE : des problèmes de santé, des contraintes familiales », *Premières synthèses*, n°40.3, septembre.
- Cristofari M-F., Labarthe G. (2001), « Des ménages de plus en plus petits », *Insee Première*, n°789, Juillet.
- De Palmas J.-P., Zamora P. (2004), « Les stages d'insertion et de formation professionnelle (SIFE) : un meilleur accès à l'emploi quand ils sont certifiants », *Premières synthèses*, n°10.1, mars.
- Dares (2003), *Les politiques de l'emploi et du marché du travail*, collection Repères, n°373, la Découverte, Paris.
- Daubresse M. (2003), « La reprise de l'accession à la propriété », *Insee Première*, n°913, Juillet.
- Defosseux M. (2003), « La formation au cours du CES : une influence durable sur les parcours mais un accès limité », *Premières synthèses*, n°44.2, octobre.
- Dormont B., Duffour-Kippellen S. (2000), « Insertion professionnelle et autonomie résidentielle : le cas des jeunes peu diplômés », *Economie et statistique*, n°104.

- Driant J.-C., Rieg C. (2004), « Les conditions de logement des ménages pauvres. Une approche statistique », in Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, *Les travaux 2003-2004*, La documentation française.
- Even K. (2002), « Un outil rénové pour évaluer la politique de l'emploi et de la formation professionnelle : le panel des bénéficiaires », *Premières informations DARES*, n°33.1, Août.
- Galland O. (2000), « Entrer dans la vie adulte : des étapes toujours plus tardives mais resserrées », *Economie et statistique*, n°337-338.
- Gobillon L. (2001), « Emploi, logement et mobilité résidentielle », *Economie et statistique*, n°349-350.
- Grando J.-M. (2002), « Difficultés de recrutement. Entre offre et demande d'emploi, le choc des rationalités », *Bref, Céreq*, n°192, décembre.
- Guimiot A., Klein T. (2004), « Que deviennent les allocataires du RMI et de l'ASS passés par un dispositif de la politique de l'emploi ? », in Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, *Les travaux 2003-2004*, La documentation française.
- Herpin N., Verger D. (1997), « Les étudiants, les autres jeunes, leur famille et la pauvreté », *Economie et statistique*, n°308-309-310.
- Hourriez J.-M. (2003), « Des ménages modestes aux ménages aisés : des sources de revenus différentes », *Insee Première*, n°916, Août.
- Hourriez J.-M., Legendre N., Le Verre R. (2001), « Plus de ménages pauvres parmi les salariés, moins chez les retraités », *Insee Première*, n°761, mars.
- Korsu E. (2004), « Mobilité résidentielle et pauvreté dans les années 1990 », in Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, *Les travaux 2003-2004*, La documentation française.
- Lochet J.-F. (1997), « L'insertion structurée par les pratiques de recrutement des entreprises », in Vernières (sous la direction de), *L'insertion professionnelle, analyses et débats*, Economica, Paris.
- Loisy C. (2000), « Pauvreté, précarité, exclusions. Définitions et concepts », in Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, *Les travaux 2000*, La documentation française.
- Mansuy M., Marchand O. (2004), « De l'école à l'emploi, des parcours de plus en plus complexes », *Economie et statistique*, n°378-379.
- Mas S. (2001), « Trace en 2000 : un dispositif tourné vers les jeunes en grande difficulté », *Premières synthèses*, n°37.1, Septembre.
- Paugam S., Zoyem J.-P. (1997), « Le soutien financier de la famille : une forme essentielle de la solidarité », *Economie et statistique*, n°308-309-310.
- Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (2004), *Le rapport 2003-2004*, La documentation française.
- Orfeuil J.-P. (2002), « Mobilités et inégalités », *Informations sociales*, n°104, CNAF.
- Rioux L. (2001), « Recherche d'emploi et insertion professionnelle des allocataires du Rmi », *Economie et statistique*, n°346-347.
- Robert-Bobée I. (2002), « Parmi les jeunes ne vivant plus chez leurs parents, les étudiants sont les plus aidés par leur famille », *Insee Première*, n°826, février.
- Roth N., avec la collaboration de Murat F. (2002), « Explorations autour des liens entre chômage et pauvreté », in Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, *Les travaux de l'observatoire 2001-2002*, La documentation française.

- Sanchez R. (2004), « Les contrats d'apprentissage et de qualification : les caractéristiques individuelles des bénéficiaires restent essentielles pour expliquer l'insertion », *Premières synthèses*, n°05.1, janvier.
- Sollogoub M., Ulrich V. (1999), « Les jeunes en apprentissage ou en lycée professionnel. Une mesure quantitative et qualitative de leur insertion sur le marché du travail », *Economie et statistique*, n°323
- Talbot J. (2001), « Les déplacements domicile-travail », *Insee Première*, n°767, Avril.
- Tuchszirer C. (2002), « Activités réduites et trajectoires d'insertion des demandeurs d'emploi », in Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, *Les travaux 2001-2002*, La documentation française.
- Verger D., avec la participation de J. Accardo, P. Chevalier, A. Lapinte (2005), « Bas revenus, consommation restreinte ou faible bien-être : les approches statistiques de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », *Document de travail*, F0503, Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Avril.
- Villeneuve-Gokalp C. (2000), « Les jeunes partent toujours au même âge de chez leurs parents », *Economie et statistique*, n°337-338.
- Zenda J-L. (2001), *Les emplois difficiles à pourvoir et les établissements recruteurs*, Les essentiels, Observatoire de l'ANPE, octobre.

## **ANNEXE 1 : LE PANEL DES BENEFICIAIRES DES POLITIQUES D'EMPLOI**

Analyser conjointement les difficultés d'insertion sociale et professionnelle est peu aisé avec les sources statistiques habituellement disponibles. Les données administratives sur les politiques d'emploi fournissent essentiellement des informations sur la sphère professionnelle : durée de chômage, niveau de formation, catégories administratives d'éligibilité (RMI, ASS, handicap). Elles ne prennent pas en compte la famille de l'individu, ni son environnement. Pour leur part, les enquêtes sur les conditions de vie de la population française ne sont jusqu'à maintenant guère adaptées à l'analyse de la situation des bénéficiaires de la politique de l'emploi : ceux-ci sont mal repérés et en général insuffisamment représentés.

Afin de collecter des informations sur la trajectoire professionnelle et les conditions de vie des personnes passées par des contrats aidés ou des dispositifs de formation, la Dares interroge régulièrement des bénéficiaires de politiques d'emploi dans le cadre d'enquêtes par panel. Le dernier panel s'intéresse au devenir des personnes passées par les principaux dispositifs de la fin des années 1990. Ce panel a consisté à interroger, en deux vagues, 11 000 personnes passées par dix dispositifs de la politique de l'emploi. Ces personnes y étaient entrées, pour la plupart, entre début 1997 et fin 1999 et sorties au dernier trimestre 1999 (Even, 2002).

La première vague d'interrogation, menée entre mars et juillet 2002, s'intéressait principalement aux parcours professionnels des bénéficiaires pendant et après leur passage par les dispositifs. Elle posait également des questions rétrospectives sur la situation sociale avant l'entrée dans le dispositif. La seconde vague, réalisée entre mars et juillet 2003, permettait de prolonger l'information sur les trajectoires professionnelles. Elle comportait également un ensemble de questions sur la situation sociale et familiale, sur le logement, la santé, les déplacements et l'opinion de la personne sur son passage en dispositif. Ces enquêtes ont été effectuées par téléphone (15 minutes en moyenne) et plus marginalement en face à face et par voie postale.

Cette étude exploite les réponses aux deux vagues d'enquêtes pour les sept dispositifs suivant : contrat emploi solidarité (CES), contrat initiative emploi (CIE), stage d'insertion et de formation à l'emploi (SIFE) collectifs et individuels, contrat de qualification (CQ), contrat d'apprentissage, programme trajectoires d'accès à l'emploi (TRACE). Elles sont complétées par des informations d'origine administrative collectées lors de l'entrée dans le dispositif.

En l'absence de comparaison avec une population témoin d'individus non bénéficiaires mais aux caractéristiques semblables, il n'est pas possible d'analyser ce qui se serait passé si les bénéficiaires n'étaient pas passés par ces dispositifs. De ce fait, le panel repose aussi sur l'interrogation aux mêmes dates et selon la même méthodologie d'une population de demandeurs d'emploi qui avaient les mêmes caractéristiques d'âge, de sexe, de niveau de formation et d'ancienneté de chômage que les bénéficiaires. Ils étaient inscrits à l'ANPE fin, 1997, fin 1998 et mi-1999, i.e. au moment où les bénéficiaires entraient en dispositif. La comparaison entre les parcours de ces deux groupes offre, pour certains dispositifs (CES, CIE, SIFE collectif), des éléments de mesure de leur efficacité notamment en terme de sortie de la pauvreté ou d'amélioration du niveau de vie.

## ANNEXE 2 : LES MESURES DE POLITIQUE D'EMPLOI

### ◆ Contrat initiative emploi (CIE)

Créé en 1995, ce CDI ou CDD de 12 à 24 mois est destiné notamment aux chômeurs de longue durée et aux bénéficiaires de minima sociaux embauchés par un employeur du secteur marchand. Proche d'un contrat de droit commun, l'aide versée par l'Etat à l'employeur est variable suivant le profil du salarié recruté.

### ◆ Contrat emploi solidarité (CES)

En vigueur de 1990 à 2005, ce CDD à mi-temps, de 6 à 24 mois est destiné notamment aux chômeurs de longue durée et aux bénéficiaires de minima sociaux embauchés par un employeur du secteur non marchand. La rémunération est prise en charge en quasi-totalité par l'Etat.

### ◆ Contrat de qualification (CQ)

En vigueur de 1984 à 2004, ce CDD de 6 à 24 mois incluant une durée de formation d'au moins un quart est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, notamment ceux n'ayant qu'une faible qualification, embauchés par un employeur du secteur marchand. La rémunération est inférieure au SMIC, variable en fonction de l'âge et de l'ancienneté dans le contrat.

### ◆ Contrat d'apprentissage

Ce CDD d'une durée égale au cycle de formation dont est l'objet du contrat (un à trois ans) est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, en vue d'obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'Education nationale ou un titre homologué. Dispositif relevant de la formation initiale, il est accessible à tous les employeurs. La rémunération est inférieure au SMIC, variable en fonction de l'âge et de l'ancienneté dans le contrat.

### ◆ Stage d'insertion et de formation à l'emploi (SIFE) collectif

En vigueur de 1994 à 2004, cette action de formation est destinée aux demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an rencontrant des difficultés importantes de retour à l'emploi, en particulier les bénéficiaires de minima sociaux et travailleurs handicapés. Durée moyenne de formation de 500 heures, avec une partie en entreprise dans huit cas sur dix.

### ◆ Stage d'insertion et de formation à l'emploi (SIFE) individuel

En vigueur de 1994 à 2004, cette action de formation est destinée aux demandeurs d'emploi ayant une expérience professionnelle et connaissant un risque d'entrée au chômage de longue durée. Durée moyenne de formation de 200 heures.

### ◆ Trajectoire d'accès à l'emploi (TRACE)

En vigueur de 1998 à 2004, ce programme permet à des jeunes âgés de 16 à 25 ans « en difficulté et confronté à un risque d'exclusion professionnelle » de bénéficier d'un accompagnement personnalisé renforcé vers l'emploi pendant 18 mois maximum.

## ANNEXE 3 : NIVEAU DE VIE ET SEUIL DE PAUVRETE

### ◆ Niveau de vie

Pour mesurer le niveau de vie, l'Insee rapporte le revenu disponible du ménage au nombre d'unités de consommation (UC) selon l'échelle suivante : une unité de consommation pour le premier adulte du ménage, 0,5 pour toute autre personne de 14 ans ou plus et 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans. Le panel n'offrant pas d'élément d'informations sur l'âge des enfants et il a été décidé de considérer que tous les enfants ont moins de 14 ans<sup>18</sup>.

Le revenu analysé ici correspond au revenu du ménage déclaré par les personnes interrogées. Il diffère légèrement du revenu mesuré par l'Insee dans les enquêtes réalisées auprès des ménages : panel européen des ménages, enquêtes permanentes sur les conditions de vie (Breuil-Genier et *alii*, 2001).

En effet, le panel étant rétrospectif pour les informations sur la situation avant l'entrée, la déclaration du revenu peut être entachée d'un biais de mémoire ce qui est moins le cas de ces deux enquêtes de l'Insee qui sont effectuées en face à face et prennent en compte les déclarations fiscales. En outre, le panel ne tient pas compte des revenus des parents quand la personne interrogée réside chez eux : dans ce cas, fréquent chez les jeunes, seul le revenu propre du bénéficiaire est mesuré.

Enfin, le revenu mesuré est le revenu mensuel déclaré à la date de l'enquête, il ne prend pas en compte les éventuelles discontinuités subies par la personne interrogée ou les membres de son ménage dans leur parcours professionnel au cours d'une année entière, contrairement aux autres sources utilisées pour définir le seuil de pauvreté ou déterminer le nombre de travailleurs pauvres (Panel européen, EPCV, enquête DGI-Revenus Fiscaux) qui calculent un revenu annuel.

### ◆ Seuil de pauvreté

Le seuil de pauvreté est fixé, par convention<sup>19</sup>, à la moitié du niveau de vie médian des ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante : 530 euros en 1997, approximativement 610 euros en 2003. D'après les enquêtes ménages, 10 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté (Breuil-Genier et *alii*, 2001).

L'absence d'information sur les revenus des parents ne permet pas de calculer un taux de pauvreté pour les moins de 26 ans.

---

<sup>18</sup> Les calculs effectués en considérant tous les enfants comme ayant 14 ans ou plus ne modifient pas le sens global des résultats présentés ici, si ce n'est qu'ils tendent mécaniquement à réduire le niveau de vie.

<sup>19</sup> Toute convention est arbitraire et dans le domaine de l'analyse de la pauvreté l'usage d'un autre seuil aboutit à modifier le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, à la hausse (seuil à 60 % du revenu médian) ou à la baisse (seuil à 40 %), comme le rappelle dans chacun de ses rapports l'Observatoire national de la pauvreté (Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2004).



# ANNEXE 4 : RESULTATS DES REGRESSIONS SUR LA PROBABILITE DE CONNAITRE UNE HAUSSE DE REVENU APRES UN SIFE COLLECTIF OU UN CES

## SIFE collectif

	Paramètre	Chi-2
Constante	0,60	1,158
Femme (réf. : <i>Homme</i> )	-0,49	2,761*
Bac ou plus (réf. : <i>diplôme inférieur au bac</i> )	0,71	3,554*
<b>Age à l'entrée</b>		
Moins de 26 ans	0,64	1,128
26 à 49 ans	<i>référence</i>	
50 ans ou plus	1,20	6,438**
<b>Parcours professionnel avant l'entrée</b>		
Emploi régulier avant chômage	-0,64	2,905*
Alternance d'emploi et de chômage avant chômage	<i>référence</i>	
N'a jamais occupé d'emploi avant	0,07	0,049
<b>Niveau de vie du ménage avant</b>		
Ménage sous le seuil de pauvreté	1,53	20,8***
Niveau de vie compris entre 600 et 1100 €	<i>référence</i>	
Ménage avec un revenu supérieur à 1100€	-1,40	2,264
Bénéficiaire en emploi en mars 2003	0,86	6,266**
<b>Situation familiale avant l'entrée</b>		
Célibataire sans enfant	0,29	0,262
Célibataire avec enfant	-0,04	0,002
Couple sans enfant	<i>référence</i>	
Couple avec enfant	-0,78	1,532
<b>Situation familiale en mars 2003</b>		
Célibataire avec ou sans enfant	-1,75	11,0***
Conjoint travaille	<i>référence</i>	
Conjoint ne travaille pas	-1,45	10,9***
Départ d'un enfant du foyer depuis l'entrée	1,97	6,324**
Arrivée d'un enfant dans le foyer depuis l'entrée	0,74	1,501
<b>Evolution du ménage au regard des allocations logement</b>		
Ne perçoit plus d'allocation logement	0,49	0,880
Ne perçoit pas d'allocation logement et n'en percevait pas avant	<i>référence</i>	
Perçoit désormais des allocations logement	0,10	0,087
Perçoit toujours des allocations logement	0,82	2,816*
Allocation familiales dans les revenus du ménage en 2003	-0,09	0,060
R <sup>2</sup> ajusté	0,2679	
Effectif	373	

\*\*\*, \*\*, \* : significatif au seuil de 1 %, de 5 %, de 10 %

Champ : Bénéficiaires à la trajectoire dominée par le chômage ou l'inactivité depuis janvier 2000, c'est-à-dire ayant passé au moins 20 mois au chômage ou en inactivité.

Source : Dares, Panel des bénéficiaires de politique d'emploi

## CES

	Paramètre	Chi-2
Constante	-1,06	7,64***
Femme (réf. : <i>Homme</i> )	0,51	5,948**
Bac ou plus (réf. : <i>diplôme inférieur au bac</i> )	0,14	0,331
<b>Age à l'entrée</b>		
Moins de 26 ans	0,17	0,340
26 à 49 ans	<i>référence</i>	
50 ans ou plus	0,28	1,391
<b>Parcours professionnel avant l'entrée</b>		
Emploi régulier avant chômage	0,33	1,713
Alternance d'emploi et de chômage avant chômage	<i>référence</i>	
N'a jamais occupé d'emploi avant	0,02	0,009
<b>Niveau de vie du ménage avant</b>		
Ménage sous le seuil de pauvreté	-0,17	0,551
Niveau de vie compris entre 600 et 1100 €	<i>référence</i>	
Ménage avec un revenu supérieur à 1100€	-0,73	2,288
Bénéficiaire en emploi en mars 2003	0,65	6,85***
<b>Situation familiale avant l'entrée</b>		
Célibataire sans enfant	1,04	8,63***
Célibataire avec enfant	1,23	6,157**
Couple sans enfant	<i>référence</i>	
Couple avec enfant	1,60	18,3***
<b>Situation familiale en mars 2003</b>		
Célibataire avec ou sans enfant	0,31	1,226
Conjoint travaille	<i>référence</i>	
Conjoint ne travaille pas	0,18	0,462
Départ d'un enfant du foyer depuis l'entrée	-1,44	17,3***
Arrivée d'un enfant dans le foyer depuis l'entrée	-1,52	16,1***
<b>Evolution du ménage au regard des allocations logement</b>		
Ne perçoit plus d'allocation logement	-0,29	0,732
Ne perçoit pas d'allocation logement et n'en percevait pas avant	<i>référence</i>	
Perçoit désormais des allocations logement	0,82	9,21***
Perçoit toujours des allocations logement	1,09	9,45***
Allocation familiales dans les revenus du ménage en 2003	0,57	3,412*
R <sup>2</sup> ajusté		0,2110
Effectif		580

\*\*\*, \*\*, \* : significatif au seuil de 1 %, de 5 %, de 10 %

Champ : Bénéficiaires à la trajectoire dominée par le chômage ou l'inactivité depuis janvier 2000, c'est-à-dire ayant passé au moins 20 mois au chômage ou en inactivité.

Source : Dares, Panel des bénéficiaires de politique d'emploi

- № 1 *La négociation salariale de branche entre 1985 et 1993*, par Olivier BARRAT (DARES), septembre 1994.
- № 2 *Créations et suppressions d'emplois en France. Une étude sur la période 1984-1992*, par S. LAGARDE (INSEE), E. MAURIN (DARES), C. TORELLI (INSEE), octobre 1994.
- № 3 *L'impact du coût sur la substitution capital-travail*, par Ferhat MIHOUBI (DARES), novembre 1994.
- № 4 *Éducation, expérience et salaire. Tendances et évolutions de long terme*, par D. GOUX (INSEE) et Eric MAURIN (DARES), novembre 1994.
- № 5 *Origine sociale et destinée scolaire. L'inégalité des chances devant l'enseignement à travers les enquêtes FQP 1970, 1977, 1985 et 1993*, par D. GOUX (INSEE) et Eric MAURIN (DARES), décembre 1994.
- № 6 *Perception et vécu des professions en relation avec la clientèle*, par Sabine GUYOT et Valérie PEZET (Institut pour l'amélioration des conditions de travail), déc. 1994.
- № 7 *Collectifs, conflits et coopération dans l'entreprise*, par Thomas COUTROT (DARES), février 1995.
- № 8 *Comparaison entre les établissements des PME des grandes entreprises à partir de l'enquête RÉPONSE*, par Anna MALAN (DARES) et Patrick ZOUARY (ISMA), septembre 1996.
- № 9 *Le passage à une assiette valeur ajoutée pour les cotisations sociales : une approche sur données d'entreprises*, par Gilbert CETTE et Élisabeth KREMP (Banque de France), novembre 1996.
- № 10 *Les rythmes de travail*, par Michel CÉZARD et Lydie VINK (DARES), décembre 1996.
- № 11 *Le programme d'entretien auprès des 900 000 chômeurs de longue durée - Bilan d'évaluation*, par Marie RUAULT et René-Paul ARLANDIS (DARES), mars 1997.
- № 12 *Créations et suppressions d'emplois et flux de main-d'oeuvre dans les établissements de 50 salariés et plus*, par Marianne CHAMBAIN et Ferhat MIHOUBI (DARES), avril 1997.
- № 13 *Quel est l'impact du commerce extérieur sur la productivité et l'emploi ? Une analyse comparée des cas de la France, de l'Allemagne et des États-Unis*, par Olivier CORTES et Sébastien JEAN (CEPII), mai 1997.
- № 14 *Bilan statistique de la formation professionnelle en 1995-1996* - DARES, mai 1997.
- № 15 *Les bas salaires en France 1983-1997*, par Pierre CONCIALDI (IRES) et Sophie PONTHEUX (DARES), octobre 1997.
- № 16 *Les jeunes en difficulté à travers le réseau des missions locales et des PAIO entre 1994 et 1996 - Résultats du panel TERSUD de 1997*, DARES et DIJ, janvier 1998.
- № 17 *L'impact macro-économique d'une politique de RTT : l'approche par les modèles macro-économiques*, DARES (Mission analyse économique), SEMEF-BDF, OFCE, janvier 1998.
- № 18 *L'opinion des Français face au chômage dans les années 80-90*, par Jacques CAPDEVIELLE et Arlette FAUGERES (CEVIPOF), janv. 1998.
- № 19 *Intéressement et salaires : Complémentarité ou substitution ?* par Sylvie MABILE, DARES, mars 1998.
- № 20 *L'impact économique de l'immigration sur les pays et régions d'accueil : modèles et méthodes d'analyse*, par Hubert JAYET, Université des sciences et technologies de Lille I, avril 1998.
- № 21 *Analyse structurelle des processus de création et de suppression d'emplois*, par Frédéric KARAMÉ et Ferhat MIHOUBI, DARES, juin 1998.
- № 22 *Quelles place pour les femmes dans les dispositifs de la politique de l'emploi entre 1992 et 1996 ?*, par Franck PIOT, DARES, août 1998.
- № 23 *Deux années d'application du dispositif d'incitation à la réduction collective du temps de travail*, par Lionel DOISNEAU, DARES, sept. 1998.
- № 24 *Le programme « Nouveaux services-Emplois jeunes », d'octobre 1997 à octobre 1998*, par Françoise BOUYGARD, Marie-Christine COMBES, Didier GÉLOT, Carole KISSOUN, DARES, novembre 1998.
- № 25 *Une croissance plus riche en emplois depuis le début de la décennie ? Une analyse en comparaison internationale*, par Sandrine DUCHÊNE et Alain JACQUOT, DARES et INSEE, mars 1999.
- № 26 *Stratégies concurrentielles et comportements d'emploi dans les PME - Un état de la littérature*, par Philippe TROUVÉ, avril 1999.
- № 27 *Effets sur les trajectoires des chômeurs d'un passage dans deux dispositifs de politique d'emploi (CES-SIFE), Rapport final pour la convention du 15/06/98 (n° 98020) passée entre le Gréquam et la Dares*, Christelle BARAILLER, mai 1999.
- № 28 *Les inégalités salariales entre hommes et femmes dans les années 90*, par Dominique MEURS et Sophie PONTHEUX, ERMES- Paris II et DARES, juin 1999.
- № 29 *Les allocataires du RMI et l'emploi*, par Dominique ARNOUT (Rapport de stage), juin 1999.
- № 30 *Les stratégies des entreprises face à la réduction du temps de travail*, par Anne-Lise AUCOUTURIER, Thomas COUTROT (DARES) et Étienne DEBAUCHE (Université Paris X-Nanterre), septembre 1999.
- № 31 *Le mandatement dans le cadre de la loi du 13 juin 1998*, par Christian DUFOUR, Adelheid HEGE, Catherine VINCENT et Mouna VIPREY (IRES), octobre 1999.
- № 32 *L'effort financier des collectivités locales dans la lutte contre le chômage et pour l'aide à l'emploi*, par Jacques ABEN, Paul ALLIES, Mohammad-Saïd DARVICHE, Mohammed DJOULDEM, Muriel FROEHLICH, Luis DE LA TORRE, octobre 1999.
- № 33 *La dynamique asymétrique des flux de création et de suppression d'emplois : une analyse pour la France et les États-Unis*, par Frédéric KARAMÉ (DARES), nov. 1999.
- № 34 *Évaluation d'une mesure de politique pour l'emploi : la convention de conversion*, par Marc WEIBEL (rapport de stage), janvier 2000.
- № 35 *Premières évaluations quantitatives des réductions collectives du temps de travail*, par Murielle FIOLE, Vladimir PASSERON et Muriel ROGER, janvier 2000.
- № 36 *La durée annuelle et l'aménagement du temps de travail en 1994*, par Annie DELORT et Valérie LE CORRE, février 2000.
- № 37 *Analyse des premiers accords conventionnés de passage à 35 heures - Étude monographique de 12 accords*, par Pierre BOISARD et Jérôme PELISSE, février 2000.
- № 38 *Syndrome, miracle, modèle polder et autres spécificités néerlandaises : quels enseignements pour l'emploi en France ?*, par Sébastien JEAN (CEPII), août 2000.
- № 39 *La mise en œuvre de la formation dans les contrats de qualification - Rapport final*, par Marie-Christine COMBES (GPI-MIS), octobre 2000.
- № 40 *L'impact du développement des services sur les formes du travail et de l'emploi - Rapport final pour la Dares*, par Christian du TERTRE et Pascal UGHETTO (IRIS-Université Paris-IX-Dauphine), novembre 2000.
- № 41 *Le suivi du plan social par l'employeur au service de l'amélioration du processus décisionnel : l'apport de trois études de cas*, par Christophe CORNOLT, Yves MOULIN et Géraldine SCHMIDT (Université Nancy II), février 2001.
- № 42 *L'impact des marchés financiers sur la gestion des ressources humaines : une enquête exploratoire auprès des grandes entreprises françaises*, par Sabine MONTAGNE et Catherine SAUVIAT (IRES), mars 2001.
- № 43 *L'impact du traitement des activités occasionnelles sur les dynamiques d'emploi et de chômage (Convention d'étude Dares-Ires)*, par Hervé HUYGHUES DESPOINTE, Florence LEFRESNE et Carole TUCHSZIRER, mars 2001.
- № 44 *L'adaptation des marchés du travail à l'évolution des systèmes de retraite*, par Antoine BOMMIER, Thierry MAGNAC et Muriel ROGER, avril 2001.
- № 45 *Étude de la démographie des organismes de formation continue*, par Isabelle BAUDEQUIN, Annie CHANUT, Alexandre MELIVA (DARES et CEREQ), juin 2001.
- № 46 *L'évolution des sorties d'emploi vers la retraite et la préretraite. Une approche par métiers*, par Agnès TOPIOL (DARES), juillet 2001.
- № 47 *Prospective des métiers à l'horizon 2010 : une approche par familles d'activité professionnelles*, par Agnès TOPIOL (DARES), juin 2001.
- № 48 *L'évolution des sorties d'emploi vers la retraite et la préretraite*, juillet 2001.
- № 49 *L'information statistique sur la participation des entreprises à la formation continue : état des lieux et évolutions possibles*, août 2001.
- № 50 *Base de données des comptes sociaux des entreprises commerciales (fichiers DIANE). Panel DIANE/UNEDIC, période 1991-1999*, par Anne SAINT-MARTIN (DARES), janvier 2002.
- № 51 *Dynamique des métiers et usage de l'informatique : une approche descriptive*, par Thomas COUTROT (DARES) et Jennifer SIROTEAU, février 2002.
- № 52 *Licenciements et marchés financiers : les illégitimités de la convention financière*, par Tristan BOYER (FORUM), avril 2002.
- № 53 *Mécanisme du plan de licenciement : déconstruction d'argumentaires économiques de projets de licenciements*, par Tristan BOYER (FORUM), avril 2002.
- № 54 *À la recherche du temps gagné : des salariés face aux 35 heures*, par Jérôme PELISSE (CEE), mai 2002.
- № 55 *La réduction du temps de travail en Lorraine : enjeux, négociations et pratiques des entreprises*, par Lionel JACQUOT (LASTES) et Nora SETTI (GREE), avril 2002.
- № 56 *Principaux résultats de l'enquête RTT et modes de vie*, par Marc-Antoine ESTRADÉ et Dominique MEDA (DARES), mai 2002.
- № 57 *Enquête passages : projets, attitudes, stratégies et accords liés à la généralisation des 35 heures - Guide méthodologique et analyse préliminaires*, par Mathieu BUNEL, juillet 2002.
- № 58 *Cohésion sociale, emploi et compétitivité : éléments pour un débat*, par Rachel BEAUJOLIN-BELLET, Marc-Antoine ESTRADÉ, Jean-Yves KERBOUC'H, Tristan KLEIN, Frédéric LERAI, Dominique MEDA, Anne SAINT-MARTIN, Frédéric TRIMOUILLE (DARES), août 2002.
- № 59 *La politique de l'emploi au prisme des territoires*, par Thierry BERTHET, Philippe CUNTIGH (CERVL-CEREQ) et Christophe GUITTON (DARES), septembre 2002.
- № 60 *Comparaison internationales de durée et de productivité*, par Odile CHAGNY et Mireille BRUYERE (Observatoire Français des Conjonctures Économiques), sept. 2002.
- № 61 *L'effet des 35 heures sur la durée du travail des salariés à temps partiel*, par Aline OLIVEIRA (ENSAE) et Valérie ULRICH (DARES), sept. 2002.
- № 62 *Les effets du dispositif d'intéressement sur l'insertion au marché du travail des bénéficiaires de l'allocation chômage*, par Nadia ALIBAY et Arnaud LEFRANC (Université de Cergy-Pontoise), octobre 2002.
- № 63 *Normes d'emploi et marché du travail dans les métiers liés aux technologies de l'information*, par Yannick FONDEUR et Catherine SAUVIAT (DARES), nov. 2002.
- № 64 *Enquête « REPONSE » 1998 - Questionnaire « Représentants du personnel » - De la participation au conflit*, par Daniel FURJOT (DARES), déc. 2002.
- № 65 *Développement et dialogue social - Les TPE face aux 35 heures*, par Pascal CHARPENTIER (CNAM) et Benoît LEPLY (GIP-MIS), janvier 2003.
- № 66 *La mobilité professionnelle et salariale des salariés âgés analysée à travers les DADS*, par Frédéric LAINÉ, mars 2003.
- № 67 *Un indicateur régional d'évolution mensuelle d'emploi dans les établissements de 50 salariés ou plus*, par Magda TOMASINI, avril 2003.
- № 68 *La réorganisation du travail et son impact sur les performances des entreprises industrielles : une analyse sur données françaises 1995-1999*, par Véronique JANOD et Anne Saint-Martin, avril 2003.
- № 69 *Discrimination et emploi : revue de la littérature*, par Hélène GARNER-MOYER, mai 2003.

- N° 70 *Impact du traitement des activités occasionnelles sur les dynamiques d'emploi et de chômage - 2ème partie Espagne - Italie*, par Florence LEFRESNE (IRES) et Carole TUCHSZIRER (IRES), mai 2003.
- N° 71 *Souplesse et sécurité de l'emploi : Orientations d'études et de recherches à moyen terme*, coordination par Carole Yerochewski, juin 2003.
- N° 72 *Séries de données sur les mouvements de main-d'oeuvre 1996-2001*, par Lucile Richet-Mastain, juillet 2003.
- N° 73 *35 heures et mise en oeuvre des dispositifs de modulation/annualisation dans les enquêtes REPONSE et PASSAGES*, par Matthieu Bunel, août 2003
- N° 74 *Le licenciement pour motif personnel : une catégorie juridique aux contours flous et difficiles à cerner par les statistiques administratives*, par Maria-Teresa Pignoni et Patrick Zouary (Si2S), octobre 2003
- N° 75 *Plan national d'action pour l'emploi 2003. Annexe statistique. Indicateurs de suivi et d'évaluation*, coordination Christine Charpail et Norbert Holcblat, octobre 2003.
- N° 76 *Les estimations mensuelles d'emploi salarié dans le secteur concurrentiel*, par Raphaël Cancé, octobre 2003.
- N° 77 *Les déterminants du jugement des salariés sur la RTT*, par Gilbert CETTE (CEDERS), Nicolas DROMEL (GREQAM) et Dominique Méda (DARES), novembre 2003.
- N° 78 *Trajectoires passées par un emploi à bas salaire. Une étude à partir du panel européen des ménages*, par Bertrand LHOMMEAU (DARES), novembre 2003.
- N° 79 *Evaluation des statistiques administratives sur les conflits du travail, par Delphine BROCHARD (MATISSE-CNRS)*, novembre 2003.
- N° 80 *Les disparités de rémunération entre hommes et femmes : la situation de quatre branches professionnelles*, par Fathi FAKHFAKH (Université Paris II - ERMES), Séverine LEMIERE (Université du Littoral - MATISSE), Marie-Pierre MERLATEAU (Université Paris II - ERMES) et Dominique MEURS (Université Paris II - ERMES), janvier 2004.
- N° 81 *Arbitrage entre flexibilité interne et flexibilité externe : une analyse empirique*, par Matthieu BUNEL (IREGE - Université de Savoie), mai 2004.
- N° 82 *Dossier Âge et emploi : synthèse des principales données sur l'emploi des seniors*, coordination Frédéric LERAIS et Pierre MARIONI, mai 2004.
- N° 83 *La contribution des femmes à la performance : une revue de la littérature*, par Sophie LANDRIEUX-KARTOCHIAN (Université Paris I - Panthéon Sorbonne, CERGORS, octobre 2004
- N° 84 *En 2002, l'insertion des jeunes dans l'emploi se fait plus ou moins lentement selon les pays européens*, par François BRUNET, octobre 2004.
- N° 85 *Etude de qualité sur le questionnement relatif au temps de travail dans les enquêtes Acemo*, par l'ENSAE Junior Etudes, octobre 2004.
- N° 86 *Les processus de mise en oeuvre de l'offre de formation Unédic dans le cadre du PARE* (plan d'aide au retour à l'emploi), par Florence LEFRESNE et Carole TUCHSZIRER (IRES), avec la collaboration statistique de Hervé Huyghues Despointes, octobre 2004.
- N° 87 *Quels effets de la négociation salariale d'entreprise sur l'évolution des salaires entre 1999 et 2001 ?*, par Abdenor BRAHAMI et Catherine DANIEL, novembre 2004.
- N° 88 *Plan national d'action pour l'emploi 2004. Annexe statistique. Indicateurs de suivi et d'évaluation*, coordination Christine Charpail, novembre 2004.
- N° 89 *Les expositions aux risques professionnels par secteur d'activités - Résultats SUMER 2003*, par Dr R. ARNAUDO, Dr I. MAGAUD-CAMUS, Dr N. SANDRET (DRT - Inspection médicale du travail et de la main-d'oeuvre), M.-C. FLOURY, N. GUIGNON, S. HAMON-CHOLET, D. WALTISPERGER (Dares) et E. YILMAZ (stagiaire du DESS «Techniques statistiques et informatiques» Université Panthéon Assas Paris 2), décembre 2004.
- N° 90 *Les pouvoirs du temps. La transformation des régulations dans les organisations du travail après la RTT*, par Michel PEPIN, en collaboration avec Bernard DOERFLINGER, Yves JORAND, Myriam MAUFROY (ESSOR Consultants), janvier 2005.
- N° 91 *Mixité professionnelle et performance des entreprises, le levier de l'égalité*, par Catherine ACHIN, Dominique MEDA, Marie WIERINK, janvier 2005.
- N° 92 *La place du travail dans l'identité*, par Hélène GARNER, Dominique MEDA (Dares), et Claudia SENIK (Delta, Paris IV), janvier 2005.
- N° 93 *Audit de l'enquête sur les mouvements de main-d'oeuvre (EMMO)*, par Heidi WECHTLER, janvier 2005.
- N° 94 *Modalités de passage à 35 heures des TPE*, par Victor DE OLIVEIRA, février 2005
- N° 95 *Evaluation des politiques d'emploi : la deuxième génération des panels des bénéficiaires*, par Christine CHARPAIL, Tristan KLEI, Serge ZILBERMAN, février 2005.
- N° 96 *Contribution Delalande : quels dispositifs similaires ou alternatifs en Europe du Nord*, par Violaine DELTEIL et Dominique REDOR (GIPMIS), février 2005.
- N° 97 *L'impact des conditions de travail sur la santé : une expérience méthodologique*, par Thomas COUTROT (Dares) et Loup Wolff (Centre d'étude de l'emploi), février 2005.
- N° 97bis *L'impact des conditions de travail sur la santé : une expérience méthodologique. Annexes*, par Thomas COUTROT (Dares) et Loup WOLFF (Centre d'étude de l'emploi), février 2005.
- N° 98 *La mixité professionnelle : les conditions d'un développement durable*, par Mchèle FORTE, Myriam NISS, Marie-Claude REBEUH, Emmanuel TRIBY (BETA, Cereq, Université Louis Pasteur de Strasbourg), février 2005.
- N° 99 *Bilan d'activité 2003 des missions locales et des PAIO*, par Camille BONAITI (Dares) et Amaria SEKOURI (DGEFP), avril 2005.
- N° 100 *RTT et organisation du travail : l'incidence des lois Aubry II*, par P. CHARPENTIER (GRIOT-LISE, CNAM-CNRS), H. HUYGHUES DESPOINTES, M. LALLEMENT (GRIOT-LISE, CNAM-CNRS), F. LEFRESNE (IRES et GRIOT-LISE, CNAM-CNRS), J. LOOS-BAROIN (BETA/LATTS-CNRS, CNAM-CNRS), N. TURPIN-HYARD (GRIOT-LISE, CNAM-CNRS), mai 2005.
- N° 101 *Éléments de bilan sur les travaux évaluant l'efficacité des allègements de cotisations sociales employeurs*, par Véronique REMY, juillet 2005.
- N° 102 *Les réticences à entrer dans le cadre légal des 35 heures*, par Y. JORAND et J.-M. GELIN (Selari ESSOR), D. TONNEAU et F. FORT (CG.S), B. DOERFLINGER, M. PEPIN et M. MAUFROY (Essor Consultants), juillet 2005.
- N° 103 *Allègements généraux de cotisations sociales et emploi peu qualifié : de l'impact sectoriel à l'effet macro-économique*, par Stéphanie JAMET (Dares lors de la réalisation de l'étude), août 2005.
- N° 104 *La négociation de branche sur la formation professionnelle : les apports de la négociation de branche suite à la réforme de la formation professionnelle tout au long de la vie*, par Caroline RIVIER et Carine SEILER, sous la direction de Jean-Marie LUTTRINGER (Circé), septembre 2005.
- N° 105 *Après un contrat aidé : les conditions de vie s'améliorent*, par Emmanuel BERGER et Tristan KLEIN, septembre 2005.